



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.23.1.4/Rev.1
6 novembre 2014

Français
Original : Anglais

11^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014
Point 23.1.4 de l'ordre du jour

CONSERVATION DES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

Résumé

La résolution 10.27 « Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie » a appelé les Parties, les non-Parties, et les autres parties prenantes ainsi que le Secrétariat de la CMS à développer un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long de la voie de migration, et à créer un groupe de travail intersession sous l'égide du Conseil scientifique afin de diriger l'élaboration et l'application de ce plan d'action. Sur cette base, le Groupe de travail, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CMS, a préparé les documents suivants pour examen par la Conférence des Parties (COP) :

- Un projet de résolution sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, joint en annexe I au présent document. Le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) et ses annexes, joint en annexe II au présent document.

Les dispositions relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie font partie du programme de travail du Conseil scientifique et sont conformes au Plan stratégique de la CMS 2006-2014 et au prochain Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices 2015-2023. La 41^e réunion du Comité permanent a pris note du rapport intermédiaire proposé par le Président du Groupe de travail sur l'avancement de l'élaboration du Plan d'action et la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique a recommandé la soumission du plan d'action et du projet de résolution à la COP pour adoption.

CONSERVATION DES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

1. La résolution 10.27 « Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie » a prié les Parties et invité les États non-Parties de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes, à développer, avec le Secrétariat de la CMS, un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, pour adoption à la 11^e réunion de la Conférence des Parties, et sur la base duquel la COP pourra examiner la nécessité d'établir un nouvel instrument ou la possibilité de choisir un instrument existant comme cadre.
2. Du 31 août au 2 septembre 2012, un atelier consacré à l'élaboration du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie s'est tenu à Accra, à l'aimable invitation du Gouvernement du Ghana. Les discussions ayant eu lieu au cours de cet atelier forment en grande partie la base des documents présentés ici. L'organisation de cette réunion a été rendue possible grâce au soutien financier de la Suisse, du Ghana et de BirdLife International.
3. La 41^{ème} réunion du Comité permanent (Bonn, 27-28 novembre 2013) a pris note du rapport intermédiaire proposé par le Président du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie concernant l'avancement de l'élaboration du Plan d'action. Un projet de résolution a ensuite été préparé pour permettre à la Conférence des Parties d'adopter le plan d'action.
4. La 18^{ème} réunion du Conseil scientifique (Bonn, 1-3 juillet 2014) a recommandé la présentation du projet de résolution et du plan d'action à la COP pour adoption.

Action requise :

La Conférence des Parties est invitée à :

- (a) Examiner et adopter le projet de résolution et le plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, annexés à cette note de présentation.

ANNEXE I

PROJET DE RÉSOLUTION

PLAN D’ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE

(Soumis par le Ghana)

Préoccupée par l’existence de preuves scientifiques irréfutables du déclin généralisé des oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie au cours des dernières décennies, et par le fait que ces déclins fassent l’objet d’une préoccupation croissante en termes de conservation dans les cercles scientifiques et politiques, les populations nicheuses européennes de certaines espèces autrefois répandues ayant diminué de plus de moitié au cours des 30 dernières années ;

Consciente que l’état des oiseaux terrestres migrateurs est largement utilisé comme indicateur de la santé globale de l’environnement et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l’atteinte de l’Objectif 12 du Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020;

Consciente également que les principaux facteurs de ce déclin semblent être la dégradation des habitats de reproduction, en particulier au sein des agrosystèmes, des zones boisées et des forêts, et la combinaison de facteurs liés à la dégradation des habitats d’origine anthropique, aux prélèvements non durables et au changement climatique dans les zones utilisées en dehors de la période de reproduction ;

Rappelant que la résolution 10.27 de la 10^e Conférence des Parties a prié instamment les Parties et invité les non-Parties et les autres parties prenantes à développer, avec le Secrétariat de la CMS, un plan d’action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, pour adoption à la 11^e réunion de la Conférence des Parties, sur la base duquel la COP pourra examiner la nécessité d’établir un nouvel instrument ou la possibilité de choisir un instrument existant comme cadre ;

Rappelant en outre la résolution 11.XX sur la prévention de l’abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs, et les Lignes directrices pour prévenir l’empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées dans la résolution 11.XX ;

Prenant note du rapport de l’atelier consacré à l’élaboration du Plan d’action pour les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie, qui s’est tenu à Accra du 31 août au 2 septembre 2012, et *remerciant* le Gouvernement du Ghana pour avoir accueilli de manière efficace l’atelier;

Reconnaissant les contributions des membres du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie (le « Groupe de travail ») établi sous l’égide du Conseil scientifique, et en remerciant ses membres ;

Reconnaissant en outre le rôle essentiel des bailleurs de fonds de ce projet, qui ont rendu possible l'élaboration du Plan d'action, et en particulier le Gouvernement suisse ainsi que BirdLife International et ses partenaires nationaux ;

Se félicitant de la création du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbirds Study Group) et des Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan) en tant que réseaux internationaux de spécialistes et d'organisations travaillant sur la recherche, le suivi et la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs et appuyant le Plan d'action de la CMS, et *prenant note* des résultats de la réunion inaugurale du MLSG qui s'est tenue à Wilhelmshaven (Allemagne) du 26 au 28 mars 2014 ; et

Se félicitant en outre de l'initiative d'EURING (Union européenne de baguage des oiseaux) pour produire un atlas européen des migrations d'oiseaux, basée sur des récupérations d'oiseaux bagués, avec l'appui du Secrétariat de la CMS,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le « Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) » (le Plan d'action), et ses annexes, contenues dans le document PNUE/CMS/COP11/23.1.4 et *prie instamment* les Parties et *encourage* les non-Parties et les parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action de manière prioritaire ;
2. *Prie particulièrement* les Parties et *encourage* les non-Parties à traiter la question de la perte et de la dégradation des habitats des oiseaux terrestres migrateurs par le développement de politiques qui maintiennent, gèrent et restaurent les habitats naturels et semi-naturels à une échelle paysagère large, dans l'environnement en général et au sein des communautés locales, y compris en travaillant en partenariat avec la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté en Afrique ;
3. *Prie* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les mesures existantes au titre de la CMS, de l'AEWA, du MdE Rapaces et d'autres traités environnementaux internationaux pertinents, en particulier lorsque ceux-ci contribuent aux objectifs du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, afin d'accroître la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux ;
4. *Demande* aux Parties de remédier d'urgence aux problèmes de chasse et de prélèvements illégaux et non durables des oiseaux terrestres lors de la migration et de l'hivernage, et de veiller à ce que les législations nationales de conservation soient en place et appliquées et à ce que des mesures soient prises pour la mise en œuvre, et *prie* le Secrétariat d'être en contact avec la Convention de Berne et d'autres instances compétentes, afin de faciliter l'atténuation aux niveaux national et international du problème de l'abattage illégal des oiseaux conformément à la résolution **11.XX** sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs ;

5. *Prie instamment* les Parties et *invite* les non-Parties à mettre en œuvre les Lignes directrices pour prévenir l’empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées dans la résolution **11.XX** ; et en particulier celles ayant trait aux pesticides agricoles qui revêtent une importance particulière pour les oiseaux terrestres migrateurs en tant que cause majeure de mortalité ;
6. *Prie* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d’étude des oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d’action pour les oiseaux terrestres, de promouvoir des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l’analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l’atlas européen des migrations d’oiseaux, l’utilisation de technologies de tracking nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique sub-saharienne, l’utilisation de données démographiques et d’études dans les zones de reproduction en Eurasie et l’utilisation de données d’observation par télédétection des changements de la couverture terrestre en Afrique sub-saharienne ;
7. *Prie en outre* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec les Amis du Plan d’action pour les oiseaux terrestres, de promouvoir et encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu’indicateurs de la santé globale de l’environnement, des hommes et de l’ensemble de la biodiversité ;
8. *Demande* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de la disponibilité des fonds, d’organiser des ateliers régionaux pour traiter des questions spécifiques et promouvoir la mise en œuvre du Plan d’action et partager les meilleures pratiques et les leçons issues de la conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs ;
9. *Charge en outre* le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de fonds, d’organiser durant la période intersession entre la COP11 et COP12 une réunion de consultation des États de l’aire de répartition afin de décider ensemble si le plan d’action doit rester un document autonome ou si un nouvel instrument de la CMS doit être développé, ou encore si un instrument de la CMS existant devrait être utilisé en tant que cadre institutionnel ;
10. *Appelle* les Parties et *invite* les non-Parties et les parties prenantes, avec l’appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales de mise en œuvre du Plan d’action, notamment par le développement de partenariats avec la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté, par l’élaboration de cours de formation, la traduction et la diffusion d’exemples de bonnes pratiques, le partage des protocoles et règlements, le transfert de technologies, et par la promotion de l’utilisation d’outils en ligne pour traiter des questions spécifiques pertinentes pour le Plan d’action ;
11. *Prie* le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d’étude des oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d’action pour les oiseaux terrestres, avec l’appui du Secrétariat de la CMS, de développer en tant que question émergente des plans d’action pour une première série d’espèces, pour le Bruant auréole *Emberiza aureola*, la

tourterelle des bois *Streptopelia turtur* et le rollicr d'Europe *Coracias garrulus* ;

12. *Prie instamment* les Parties et *invite* le PNUE et les autres organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté, à soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan d'action, y compris à travers l'apport d'un appui financier aux pays en développement pour le renforcement des capacités en la matière ;

13. *Demande* le maintien du Groupe de travail jusqu'à la COP12 en étendant son adhésion pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action ; et

14. *Invite* les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte à la COP12, en 2017, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises.

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)

**Améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrants
dans la région Afrique-Eurasie**

(préparé par le groupe de travail oiseaux migrants d'Afrique-Eurasie)

Version 6 novembre 2014

RÉSUMÉ

Le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP - African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan) vise à améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs en Afrique et en Eurasie en coordonnant l'action en faveur de ces espèces au niveau international, et en catalysant les mesures nécessaires au niveau national. Le but général est de développer un cadre stratégique initial pour une action au niveau international, afin de conserver, restaurer et gérer durablement les populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats.

Cela complète le travail de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur les oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie (Mde Rapaces) en visant à restaurer l'état de conservation d'autres espèces d'oiseaux d'Afrique-Eurasie.

Le présent Plan d'action couvre 34 espèces *mondialement menacées*, 124 espèces classées dans la catégorie *Préoccupation mineure* et dont les populations mondiales présentent une tendance à la baisse, et 346 espèces classées dans la catégorie *Préoccupation mineure* et dont les populations mondiales présentent une tendance à la hausse, stable ou inconnue. Voir respectivement l'annexe 1 et l'annexe 3 pour le fondement du Plan d'action et la liste des espèces.

Les domaines thématiques de l'AEMLAP portent sur la conservation des habitats, le prélèvement et le commerce, la recherche et le suivi, l'éducation et l'information, ainsi que sur d'autres questions telles que les maladies et les collisions. Les menaces les plus importantes pesant sur les oiseaux terrestres migrateurs sont **la dégradation et la perte des habitats** sur les sites de reproduction et les zones utilisées en dehors de la reproduction, ainsi que sur le réseau de sites dont dépendent ces espèces pendant la migration. **Les prélèvements et le commerce** à des fins économiques et culturelles peuvent également avoir un impact négatif sur certaines populations. Les autres menaces comprennent les risques de **maladie et de collision**.

En réponse à ces menaces, il est urgent d'engager des actions de **recherche et de suivi**, ainsi que **d'éducation et d'information**, pour fournir des données utiles permettant d'orienter les efforts de conservation, de renforcer la sensibilisation du public et de mobiliser son soutien. Les différentes actions proposées dans ce Plan d'action couvrent l'ensemble des menaces et les réponses qui devraient y être apportées.

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

INTRODUCTION

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), signée à Bonn le 23 juin 1979, appelle à une action coopérative internationale pour la conservation des espèces migratrices. L'article IV.4 de la Convention encourage les Parties à conclure des accords, notamment des accords administratifs juridiquement non contraignants, à l'égard de toute population d'espèce migratrice.

Par conséquent, la résolution 10.27 *Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie* a été adoptée lors de la 10^e Conférence des Parties (COP) de la CMS. Elle prie instamment les Parties d'élaborer un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, et appelle à la création d'un groupe de travail pour mener le développement et l'application du Plan d'action.

À cette fin, le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML-WG - African-Eurasian Migratory Landbird Working Group) et le Groupe de pilotage (AEML-SG - African-Eurasian Migratory Landbird Steering Group) ont été mis en place. L'AEML-WG est établi sous les auspices du Conseil scientifique. Il rassemble des experts techniques et politiques nommés par le Conseil et venant de toute la région de la voie de migration Afrique-Eurasie. Il doit contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action. L'AEML-SG est un sous-ensemble de l'AEML-WG chargé de coordonner l'élaboration et le processus de mise en œuvre du Plan d'action.

Les oiseaux terrestres migrateurs constituent une part importante de la diversité biologique mondiale qui, en accord avec l'esprit de la Convention sur la diversité biologique (1992) et de l'Agenda 21, devrait être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Nombre de populations d'oiseaux terrestres qui migrent sur de longues distances entre l'Afrique et l'Eurasie, ou au sein de ces régions, sont particulièrement vulnérables car elles traversent les territoires de différents pays, et effectuent ces

déplacements annuels et cycliques sur un large front - leur distribution étant diffuse à travers divers habitats.

Des inquiétudes croissantes portent sur le nombre d'espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, notamment ceux qui séjournent au sud du Sahara en dehors de la période de reproduction, dont la population présente une tendance au déclin aux niveaux national, régional et/ou mondial. Le manque de connaissance de l'état et des tendances des populations de nombreuses espèces en Afrique et en Asie est également préoccupant. Une action urgente est donc nécessaire afin d'inverser ces déclin, qu'ils soient significatifs ou potentiellement significatifs.

Parmi les facteurs qui contribuent à rendre défavorable l'état de conservation de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats résultant d'activités économiques humaines et de pratiques d'utilisation des terres ayant des effets négatifs sur la biodiversité, sont hautement prioritaires. Le changement climatique est susceptible d'avoir un effet aggravant, provoquant une désynchronisation écologique, temporelle et spatiale ayant un impact négatif sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs.

Le présent document constitue un plan d'action international uniformisé destiné à orienter la mise en œuvre et les résultats attendus permettant de répondre aux principales pressions auxquelles les oiseaux terrestres migrateurs font face dans la voie de migration Afrique-Eurasie. Il présente en détail des actions spécifiques, toutefois le mode de mise en œuvre dépendra des stratégies et des ressources disponibles dans les États de l'aire de répartition, et entre eux. Le présent Plan d'action complète les travaux de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces), ainsi que des MdE de la CMS sur le Phragmite aquatique et sur les populations d'Europe Centrale de Grande Outarde. Il identifie les domaines de synergie avec d'autres instruments pouvant potentiellement contribuer à la conservation des oiseaux migrateurs, tels que la Convention de Berne.

Il est nécessaire que des mesures internationales immédiates et concertées soient prises pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, afin de maintenir et/ou ramener leurs

populations à un état de conservation favorable. La mise en œuvre et l'application effective des mesures énumérées dans le Plan d'action dépendent de l'engagement et de la coopération de tous États de l'aire de répartition de la région, des organisations intergouvernementales, non gouvernementales internationales et nationales pertinentes, ainsi que du secteur privé, dans le but d'encourager la recherche, la formation et la sensibilisation nécessaires pour maintenir, restaurer, gérer et suivre les populations d'oiseaux terrestres migrateurs. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur l'introduction et le fondement du Plan d'action.

L'objectif de ce Plan d'action est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie en coordonnant l'action en faveur de ces espèces au niveau international, et en catalysant les mesures nécessaires au niveau national.

Le but général est de développer un cadre stratégique initial et commun pour une action au niveau international, afin de protéger, conserver, restaurer et gérer durablement les populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats dans la région Afrique-Eurasie.

PORTÉE DU PLAN D'ACTION

La portée géographique du présent Plan d'action est l'aire des systèmes migratoires des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, ci-après dénommée « aire du Plan d'action ». Cela comprend l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien. Voir l'annexe 2 pour la carte de l'aire de Plan d'action et la liste des États de l'aire de répartition.

Le champ d'application taxonomique du Plan d'action comprend les populations de Galliformes, Gruiformes, Charadriiformes, Columbiformes, Caprimulgiformes, Apodiformes, Cuculiformes, Coraciiformes, Piciformes et Passeriformes qui dépendent au niveau écologique principalement des habitats terrestres, et dont la totalité ou une proportion importante de la population franchit de manière cyclique et prévisible une ou plusieurs limites de juridiction nationale.

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couverts par le Plan d'action sont en outre classées en trois catégories :

- A (*mondialement menacées et Quasi menacées*),
- B (*Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance à la baisse),
- C (*Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance à l'augmentation, à la stabilité ou inconnue).

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couvertes par l'AEWA, le MdE Rapaces ou d'autres instruments ont été incluses et figurent en annexe 3 du présent Plan d'action. La liste détaillée des espèces est présentée en annexe 3.

MENACES PESANT SUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS

Les oiseaux terrestres migrateurs dépendent de divers habitats terrestres tout au long de la voie de migration. Les facteurs limitant les tendances de populations peuvent agir sur les sites et les milieux utilisés pendant et en dehors de la reproduction, ainsi qu'au cours la migration. La perte et la dégradation des habitats constituent la menace la plus importante pour ces espèces. Les prélèvements¹ et le commerce à des fins économiques, de subsistance, de loisir et à des fins culturelles peuvent également avoir des impacts négatifs sur leurs populations. Les autres menaces comprennent les risques de maladie et de collision.

Outre l'action directe pour répondre à ces pressions, il est urgent d'engager des actions de recherche et de suivi ainsi que d'éducation et d'information pour fournir des données utiles permettant d'orienter les efforts de conservation, de renforcer la sensibilisation du public et de mobiliser son soutien.

Toutes ces menaces et les réponses qui devraient y être apportées sont traitées par les différentes actions présentées ci-après. L'annexe 4 présente un tableau indiquant comment chaque action peut contribuer à la mise en œuvre d'autres cadres politiques et réglementations.

¹ Effectuer un « prélèvement » signifie prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une des actions précitées – Texte de la CMS, 1979.

LISTE DES ACTIONS

Sauf indication contraire, les actions présentées ci-après sont destinées à être mises en œuvre par les Parties à la CMS et par les autres États de l'aire de répartition (voir l'annexe 2 pour la liste des États de l'aire de répartition), en liaison avec les organisations nationales et internationales compétentes et les autres parties prenantes concernées. Voir en annexe 5 le tableau indiquant les Parties et/ou les institutions responsables de la mise en œuvre de chaque action.

Les actions sont classées par groupe thématique, et bien que certaines actions soient transversales, des efforts ont été faits pour limiter les répétitions dans le Plan d'action. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur chaque section thématique et l'annexe 6 pour une liste des références des documents cités dans le Plan d'action.

Clé de classification des actions

Afin de prévoir un démarrage immédiat ou précoce des actions, chacune d'entre elles est classée en fonction du calendrier des résultats à produire (échéances des rapports) et en fonction de la priorité de l'action telle que déterminée par son influence probable sur la réalisation de le but général du Plan d'action.

Calendrier :

C = résultats attendus à court terme et actions déjà en cours (dans un intervalle d'une période intersession de la COP de la CMS (soit trois ans))

M = résultats attendus à moyen terme (dans un intervalle de deux périodes intersessions de la COP (soit six ans))

L = résultats attendus à long terme (dans un intervalle de trois périodes intersessions de la COP (soit neuf ans ou plus))

Priorité :

- 1 = haute (une activité nécessaire pour empêcher l'extinction de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur dans l'aire du Plan d'action)
- 2 = moyenne (une activité nécessaire pour empêcher ou inverser le déclin de population de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur *mondialement menacée* ou *Quasi menacée*, ou de la majorité des autres espèces d'oiseaux terrestres migrants dont la population présente une tendance au déclin dans l'aire du plan d'action)
- 3 = faible (une activité nécessaire pour restaurer les populations de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur *mondialement menacée* ou *Quasi menacée*, ou pour éviter le déclin des populations de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur)

1.0 CONSERVATION DES HABITATS

1.1 Changements dans l'utilisation des terres

1.1.1 Agriculture

1.1.1.1 Agriculture intensive

1. *Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrants au sein de paysages gérés, récoltés ou cultivés à grande échelle et/ou intensivement, incluant la promotion de programmes agro-environnementaux et, lorsqu'elles existent, la suppression des incitations et des subventions ayant des effets pervers - [M / 1].*
2. *Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité et favorables aux oiseaux terrestres migrants - [C / 1].*
3. *Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrants et leurs habitats, et partager les expériences*

pertinentes et les bonnes pratiques, à travers la collaboration entre les États de l'aire de répartition - [C / 2].

4. *Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques*, autant que possible, afin de déterminer des politiques et plans généraux pour l'agriculture, qui tiennent pleinement compte des oiseaux terrestres migrateurs, de leurs habitats et des autres éléments de la biodiversité - [M / 2].
5. *Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique*, pour la conservation des habitats importants pour les oiseaux terrestres migrateurs, et veiller à l'intégration des considérations environnementales dans les politiques agricoles nationales - [M / 1].

1.1.1.2 Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle

6. *Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles*, p. ex. les méthodes d'agriculture à petite échelle et d'agriculture traditionnelle (y compris le pastoralisme), *favorables au maintien des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et à d'autres éléments de la biodiversité*, comprenant la promotion de mesures appropriées au sein de programmes agroenvironnementaux et l'élimination des incitations et des subventions ayant des effets pervers, lorsqu'elles existent - [M / 1].
7. *Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles*. Cela devrait encourager la gestion des forêts et l'agriculture durables et à petite échelle, la zonation du pâturage, la génération de revenus alternatifs incluant la restauration des habitats le cas échéant, l'amélioration à la fois des moyens de subsistance des communautés et de la qualité des habitats des oiseaux terrestres migrateurs - [M / 1].

8. *Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle, faisant appel à des systèmes d'utilisation des terres écologiquement durables et répondant aux besoins des populations d'oiseaux terrestres migrateurs. Soutenir la documentation des études de cas - [C / 2].*

9. *S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales, telles que l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable² (IMPD) dans la mesure où elles répondent aux besoins des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs, y compris en encourageant le développement et la mise en œuvre de stratégies interdisciplinaires pour un pastoralisme durable fondées sur des institutions traditionnelles de réglementation de l'utilisation des ressources, mais qui soient renseignées par des prévisions climatiques saisonnières ou à long terme - [M / 2].*

1.1.2 Bois et produits forestiers non ligneux

10. *Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées. Le cas échéant, les boisements ou les plantations d'arbres destinés à l'exploitation et/ou les initiatives forestières communautaires gérées durablement devraient être encouragés pour réduire les pressions sur les milieux forestiers naturels. Contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail sur les forêts de la CDB - [M / 1].*

1.1.3 Gestion de l'eau

11. *Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19), notamment, mais pas exclusivement, la nécessité de préserver les flux naturels des rivières qui maintiennent le caractère écologique des zones humides associées - [C / 1].*

² L'Initiative mondiale de l'UICN pour un pastoralisme durable (IMPD) est une initiative mondiale qui soutient l'autonomisation des éleveurs dans le but de leur permettre de gérer durablement les ressources des milieux arides.

12. *Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrateurs et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié.* Cela impliquera l'introduction ou l'application de règlements ou de normes et de mesures de contrôle dans les zones humides importantes, ainsi que sur les sites qui ont déjà souffert de dégradation en raison de l'impact des facteurs tels que l'utilisation non durable, l'agriculture, les feux incontrôlés, la dissémination d'espèces non indigènes envahissantes aquatiques, les changements hydrologiques, le changement climatique, les successions naturelles, l'eutrophisation et la pollution - [L / 1].

1.1.4 Énergie

13. *Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrateurs adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes, et, si possible et approprié, préconiser des sources d'énergie renouvelable alternatives - [C / 1].*
14. *Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable.* Cela devrait inclure la cartographie du potentiel en énergie renouvelable et la superposition de ces informations à des cartes des sites et habitats essentiels pour les oiseaux terrestres migrateurs et pour d'autres éléments pertinents de la biodiversité, ainsi que des couloirs de migration - [M / 1].
15. *Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie, qui tiennent compte de la biodiversité, et notamment des oiseaux terrestres migrateurs, de leurs habitats et des autres éléments de la biodiversité - [L / 1].*
16. *Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage, le cas échéant, par des politiques dédiées et en soutenant les initiatives qui favorisent et rendent disponibles*

des sources alternatives d'énergie renouvelable pour le chauffage, l'éclairage et la cuisine - [C / 1].

17. *Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux afin que leur conception atténue tout dommage et optimise les avantages environnementaux potentiels pour les oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats - [C / 1].*
18. *Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval, qui peuvent constituer un moyen efficace pour restaurer les habitats des plaines d'inondation (incluant les forêts inondées - le cas échéant en favorisant le reboisement / la régénération) ainsi que les moyens de subsistance locaux, tels que la pêche, les rizières et autres cultures - [L / 2].*

1.1.5 Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats

19. *Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs. Cette action nécessitera des recherches et des suivis approfondis portant sur l'utilisation des ressources par les oiseaux terrestres migrateurs, afin de fournir des éléments pour une mise en œuvre appropriée - [L / 1].*
20. *Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), et en particulier les recommandations et mesures contenues dans le présent Plan d'action - [C / 1].*

1.1.6 Gestion intégrée de l'utilisation des terres

21. *Encourager la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres, potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés. Apporter un soutien*

national aux thèmes transversaux tels que l'approche écosystémique de la CDB, qui est une stratégie pour la gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources biologiques visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de manière juste et équitable - [M / 1].

1.2 Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs

22. *Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs, en liaison, le cas échéant, avec les organisations de conservation internationales compétentes.* [C / 1].
23. *Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés (p. ex. réserves naturelles, parcs nationaux, réserves de faune, sanctuaires, zones de non-chasse et autres systèmes pertinents de protection), ou d'autres approches pouvant conduire à des pratiques de gestion appropriées -* [C / 1].
24. *Mettre en place un réseau de sites critiques en tenant compte de la relation entre les sites susceptibles d'être écologiquement liés les uns aux autres, en termes physiques (p. ex. en tant que corridor reliant des habitats), ou en d'autres termes écologiques (p. ex. en tant que zones de reproduction liées à des zones utilisées en dehors de la reproduction, des étapes migratoires, des zones d'alimentation et/ou de repos). La recherche et la collecte d'informations sur les oiseaux terrestres migrateurs suivis pendant la migration permettront l'identification précise de ces réseaux de sites -* [C / 1].
25. *Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation, qui incluent des prescriptions répondant aux besoins des oiseaux terrestres migrateurs -* [M / 1].
26. *Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites, de manière à favoriser l'implication des communautés locales, là où elles sont présentes, et le partage des avantages -* [M / 1].

1.3. Changement climatique

27. *Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) et COP11/doc.23.4.2 (Programme de Travail sur les changements climatiques et les espèces migratrices) de la CMS, ainsi que les mesures décrites dans le présent Plan d'action, afin d'accroître la résilience des oiseaux terrestres migrateurs et leur potentiel d'adaptation au changement climatique - [L / 3].*

2.0 PRÉLÈVEMENT³ ET COMMERCE

28. *Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce, et déterminer dans quelle mesure cette exploitation est légale et réglementée et, en consultation avec les autres États de l'aire de répartition, si elle est durable à l'échelle de la population dans l'aire du Plan d'action - [M / 2].*

2.1 Réglementation des prélèvements autorisés

29. *Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant, notamment de celles figurant dans la catégorie A de l'annexe 3 du présent Plan d'action - [C / 1].*
30. *Définir des restrictions sur la quantité et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, utilisant, le cas échéant, des mécanismes législatifs ou d'autres mécanismes, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces restrictions soient respectées. Cela permet d'assurer que toute récolte est durable. Des restrictions pourraient être précisées dans le cadre des plans nationaux de gestion ou d'autres plans de gestion pour le prélèvement et l'exploitation des espèces d'oiseaux*

³ Effectuer un « prélèvement » signifie prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une de ces actions.

terrestres migrateurs, et devra inclure l'interdiction de tous les moyens de prélèvements non sélectifs - [C / 1].

31. *Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin, c.-à-d. les espèces figurant dans la catégorie B de l'annexe 3 du présent Plan d'action. L'adoption de systèmes de suivi appropriés et l'élaboration de plans de gestion adaptative sont suggérées pour les espèces dont le prélèvement peut contribuer significativement au déclin de population, notamment les espèces gibiers légales, - [C / 1].*
32. *Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues, c.-à-d. les espèces figurant dans la catégorie C de l'annexe 3 du présent Plan d'action, et mettre en place leur suivi - [C / 1].*
33. *Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce pratiqué dans les États de l'aire de répartition, pour assurer la pérennité des prélèvements à l'échelle de la voie de migration ainsi que la détermination précise de la pression de chasse - [C / 1].*
34. *Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture lorsqu'il apparaît que la chasse de subsistance des oiseaux terrestres migrateurs n'est pas durable - [M / 1].*

2.2 Prélèvements illicites

35. *Promouvoir la coopération internationale entre les services répressifs et d'autres parties prenantes dans la régulation, la mise en œuvre et l'application de la prise et la chasse des espèces migratrices terrestres, et la mise en œuvre de mesures décrites dans la Résolution 11.16 sur la Prévention de la chasse, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs [C / 1].*

36. *Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international* (p. ex. la CITES), lorsqu'il apparaît que le commerce (légal ou illégal) est responsable de prélèvements non durable d'oiseaux. La coopération active de tous les États de l'aire de répartition avec la CITES est encouragée. Lorsque les instruments nationaux n'existent pas encore, étudier les processus nécessaires à leur introduction, leur mise en œuvre et leur application - [M / 2].

2.3 Dérangement par les activités humaines

37. *Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites* et utiliser les résultats dans la planification de la gestion, afin de diminuer le plus possible les effets négatifs - [L / 3].
38. *Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles*, incluant une réglementation appropriée des activités de chasse et de loisirs pour supprimer les dérangements potentiellement préjudiciables à des périodes critiques du cycle annuel des oiseaux terrestres migrateurs - [C / 2].
39. *Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la sensibilisation et l'information*, et, le cas échéant, réglementer l'accès aux sites de rassemblement ou aux goulets migratoires - [C / 1].

2.4 Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines

40. *Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème*. Cette information devrait servir de base à toutes les délibérations au sujet de la mise en œuvre des programmes nationaux d'abattage ou de contrôle. Des exceptions ou des dérogations à la législation de protection, destinées à permettre le contrôle et/ou l'abattage d'oiseaux terrestres migrateurs, ne devraient être accordées que dans des conditions strictes, et devraient faire l'objet d'un suivi approfondi et d'un compte-rendu des résultats - [C / 1].

41. *Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place et, si possible, fournir des orientations pour assurer la liaison avec les ministères de l'Agriculture en ce qui concerne un contrôle approprié des espèces d'oiseaux nuisibles - [M / 2].*
42. *Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits, en liaison avec les ministères de l'Agriculture et d'autres organismes de réglementation compétents - [C / 1].*

2.5 Empoisonnement

43. *Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs, incluant les insecticides, les rodenticides anticoagulants de deuxième génération (SGAR - second generation anticoagulant rodenticides) ainsi que les produits pharmaceutiques vétérinaires destinés aux ongulés domestiques, ayant des effets létaux et sub-létaux sur les oiseaux terrestres migrateurs, et la mise en œuvre de mesures décrites dans la Résolution CMS 11.15 sur la Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs [M/1].*
44. *Inclure des critères relatifs aux oiseaux terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam pour réduire les risques d'importation de produits hautement toxiques pour les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dans les États de l'aire de répartition - [S/2].*
45. *Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs. La gestion intégrée des ravageurs est une approche durable de la production et de la protection qui combine des stratégies et des pratiques de gestion différentes pour cultiver des plantes en bonne santé et réduire au minimum l'utilisation de pesticides, ce qui limite le risque d'empoisonnement des espèces non visées, telles que les oiseaux. Des incitations sont nécessaires pour encourager les utilisateurs actuels de substances dangereuses pour les oiseaux à adopter une approche de lutte intégrée, en particulier dans les cultures agricoles (cultures alimentaires et non-alimentaires), - [M / 2].*

46. *Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés, pour une utilisation de pesticides seulement lorsque des infestations surviennent, avec un retrait ultérieur des appâts, afin de réduire les risques pour les espèces non-cibles - [S / 1].*
47. *Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb. Compte tenu de l'évolution rapide des alternatives non-toxiques aux munitions contenant du plomb et aux plombs de pêche, une législation devrait être adoptée pour remplacer immédiatement le plomb des munitions et des poids de pêche par des alternatives non-toxiques. Pour réduire les problèmes de suivi, de conformité et d'application, de tels procédés ne devraient pas être que partiellement restrictifs, et devraient induire une restriction à la fois de la vente et de la possession de munitions au plomb.*

3.0 AUTRES MENACES

3.1 Maladies

48. *En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention. Sur la base de ces informations, intégrer la prévention de la transmission des maladies dans la planification de la gestion des aires protégées en suivant une approche *One Health*. L'orientation peut être tirée du *Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides* (Ramsar Wetland Disease Manual) - [M / 2].*
49. *Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses (p. ex. en raison de la présence de pesticides, de maladies de la faune, de conditions météorologiques particulièrement difficiles) apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action, en étroite coopération avec d'autres acteurs au sein de l'aire du Plan d'action, lorsque cela est possible et pertinent - [M / 2].*

3.2 Collisions

50. *Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision sur les sites de haltes migratoires connus et le long des voies de migration - [C / 1].*
51. *Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision, p. ex. adapter les types de source de lumière pour réduire la pollution lumineuse lorsqu'elle est à l'origine de collisions d'oiseaux terrestres migrateurs sur les baies vitrées, et introduire des mesures visant à réduire le risque de collision posé par les parcs éoliens. La résolution 10.11 de la CMS *Lignes électriques et oiseaux migrateurs* fournit un cadre pour la mise en œuvre de ces mesures dans les États de l'aire de répartition signataires de la CMS - [C / 1].*

4.0 RECHERCHE ET SUIVI

4.1 Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration

52. *Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux, pour améliorer au niveau international les protocoles de terrain normalisés et les ensembles de données, et contribuer ainsi à une meilleure compréhension des flux migratoires, de l'utilisation des habitats et des effets de reports à l'échelle des voies de migration - [C / 1].*

4.2 Suivi des tendances des populations

53. *Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrateurs et de leurs habitats. Envisager de suivre le modèle qui s'est avéré efficace en Europe et dans certains pays d'Afrique, basé sur les systèmes participatifs faisant appel à des observateurs bénévoles, des groupes de conservation locaux et des Groupes de soutien aux sites, coordonnés autant que possible avec les efforts internationaux, et comprenant une harmonisation des protocoles de suivi - [M / 1].*
54. *Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique*

de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues. Produire régulièrement des rapports nationaux et/ou régionaux détaillant les recherches menées sur les sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs - [C / 3].

55. *Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de données en ligne régionales et sous-régionales existantes, et définir les modalités de partage de l'information et de liaison entre ces bases de données - [L / 2]*

4.3 Compréhension des causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs

56. *Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés, comprenant des approches comparatives avec les populations qui ne sont pas en déclin - [M 2].*
57. *Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques, ainsi que les changements qui se produisent, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres et de l'énergie - [M/1].*

4.4 Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs

58. *Faciliter les analyses approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action, tout en encourageant la participation d'experts nationaux des oiseaux terrestres migrateurs aux organes de coordination du Plan d'action, tel que l'AEML-SG - [C / 1].*
59. *Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group), un réseau international de spécialistes et d'organisations impliqués dans la recherche, le suivi et la conservation des oiseaux terrestres migrateurs, et encourager la participation des experts nationaux au MLSG. Le MLSG sera mené par les chercheurs sur la base du volontariat, et devrait envisager d'avoir une fonction de centre d'échange d'informations, ou de contribuer au*

fonctionnement d'un tel centre (collecter, consolider et diffuser les résultats de la recherche et du suivi relatifs à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans l'aire du Plan d'action) - [M / 1].

60. *Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs, y compris en diffusant les besoins de recherche prioritaires, en analysant les données existantes, en créant des consortiums de recherche pour traiter des questions clés de conservation, et en identifiant et soutenant le développement et l'expansion géographique d'instituts de recherche sous-régionaux - [M / 2].*
61. *Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi, afin de développer des compétences nationales, de l'expertise et des capacités à entreprendre des recherches et des suivis au profit de la conservation des oiseaux terrestres migrateurs - [C / 1].*

5.0 ÉDUCATION ET INFORMATION

5.1 Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs

62. *Soutenir et encourager la participation du public dans « Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan), une initiative qui utilisera les médias sociaux en ligne pour offrir un forum à toutes les personnes intéressées par les oiseaux terrestres migrateurs et qui souhaitent suivre, soutenir et contribuer aux travaux de l'AEML-WG - [C / 1].*
63. *Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement, et notamment dans l'agriculture, l'énergie et l'industrie. L'objectif est d'échanger des informations et de définir des stratégies de développement durables d'un point de vue économique et écologique - [M / 1].*

Annexe 1 : Fondement du Plan d'action

Annexe 2 : Carte de l'aire géographique couverte par le Plan d'action

Annexe 3 : Listes des espèces

Annexe 4 : Tableau des contributions aux politiques de conservation

Annexe 5 : Tableau de mise en œuvre du Plan d'action

Annexe 6 : Bibliographie du Plan d'action

Annexe 1

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie

Annexe 1 : Fondement du Plan d'action

Version 28-04-2014

INTRODUCTION

Problématique

Une action urgente est nécessaire pour inverser l'important déclin des populations de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs de la voie de migration Afrique-Eurasie. Il est également crucial d'améliorer les connaissances sur leur état de conservation. Des actions appropriées sont indispensables, car ces espèces constituent une composante écologique, économique, culturelle et intrinsèque importante de la biodiversité, partagée dans une vaste zone géographique comprenant de nombreux États de l'aire de répartition.

Au cours de leur cycle de vie, les oiseaux terrestres migrateurs utilisent de multiples habitats dans une aire géographique qui dépasse largement leur territoire de reproduction, souvent au-delà de nombreuses frontières nationales. Le réseau de sites constitués de divers habitats utilisés par les oiseaux migrateurs est comme une chaîne dont chacun des maillons est extrêmement important. Si l'un d'entre eux est affecté, les effets indésirables peuvent se répercuter sur les autres et avoir un impact sur la population dans son ensemble.

Pour certaines espèces, le déclin peut s'expliquer par des changements de la productivité dans les zones de nidification en Europe en raison de la dégradation des habitats, pour d'autres le problème peut se poser sur les sites du nord de la Méditerranée où les oiseaux reconstituent leurs réserves énergétiques au printemps, et pour d'autres encore, le déclin peut être causé par une diminution de la survie en raison des modifications des habitats utilisés en dehors de la période de reproduction en Afrique subsaharienne. En outre, une disponibilité alimentaire réduite dans les zones fréquentées en dehors de la période de reproduction peut avoir des effets conduisant à une baisse de productivité dans les zones de reproduction. Ainsi, il est nécessaire, pour la conservation de ces espèces, de prendre en compte les exigences des espèces sur l'ensemble de la voie de migration. De plus, le changement climatique a un impact sur le succès de reproduction en raison de la désynchronisation entre les oiseaux et leurs proies (comme le montre l'étude de cas portant sur *Ficedula hypoleuca*). Enfin, les conditions favorables rencontrées actuellement par certaines espèces sur leurs zones de reproduction et sur leurs étapes migratoires doivent être suivies en raison des possibles changements futurs.

De nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs étant dispersées dans un ensemble de milieux, plutôt qu'inféodées à des sites particuliers, la conservation de la plupart d'entre elles ne peut être garantie à travers une approche basée seulement sur les sites, mais est étroitement dépendante de l'utilisation de l'environnement global par l'homme.

Le déclin des populations d'oiseaux terrestres migrateurs est principalement causé par les modifications des habitats et les changements des modes d'utilisation des terres liés à la croissance rapide des populations humaines qui cherchent à améliorer leur qualité de vie et leurs moyens de subsistance. Cela conduit à une demande croissante en eau, en nourriture, en terres, en énergie et autres ressources. Ajoutées aux changements environnementaux liés au climat, ces pressions sur l'environnement sont à l'origine de modifications complexes, liées entre elles et affectant les paysages, les habitats, les sites et les populations des espèces qu'ils abritent.

Le développement humain durable dépend des capacités d'un environnement sain à fournir des services écosystémiques : l'état des populations d'oiseaux fournit un indicateur important à ce sujet et un bon état de conservation des oiseaux est également reconnu comme un objectif de conservation important en tant que tel⁴. Reconnaisant les besoins continus du développement humain, les actions figurant dans ce Plan d'action cherchent à combiner les priorités de développement avec des mesures de conservation ciblées sur les oiseaux terrestres migrateurs, afin d'assurer un développement durable.

Des politiques intégrées d'utilisation des terres, mises en place à travers les structures gouvernementales et impliquant tous les secteurs concernés, sont essentielles pour réussir à atteindre cet objectif. Cela contribuera au Plan stratégique pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et en particulier à l'atteinte de l'Objectif 12 d'Aichi⁵.

⁴ Bennun *et al.* (2005) Monitoring Important Bird Areas in Africa: towards a sustainable and scaleable system. *Biodiversity and Conservation* 14 (11) 2575-2590.

⁵ D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles le plus en déclin, est amélioré et maintenu. (CDB, 2010).

Mécanisme du Plan d'action

La 10^e Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS) a adopté la résolution 10.27 *Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrants terrestres en Afrique et en Eurasie*. Celle-ci prie instamment les Parties d'élaborer un Plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats sur toute la voie de migration, et appelle à la création d'un groupe de travail pour conduire l'élaboration et l'application de ce Plan. L'élaboration du Plan d'action par le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie (AEML-WG - African-Eurasian Migratory Landbird Working Group), avec l'appui du Secrétariat PNUE/CMS et de BirdLife International, découle du mandat de la résolution de la CMS, qui demande également la collaboration des États de l'aire de répartition et des autres acteurs concernés.

Ce Plan complète le travail sur les espèces migratrices de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrants d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces). Il fournit un cadre pour accroître l'engagement pour la conservation et la protection des oiseaux terrestres migrants. Il met principalement l'accent sur le renforcement de la coopération internationale et le développement des capacités au niveau national.

PORTÉE DU PLAN D'ACTION

États de l'aire de répartition

La portée géographique du Plan d'action est l'aire des systèmes migratoires des oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie, ci-après dénommée « aire du Plan d'action ». Cela comprend l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien. Voir l'annexe 2 pour la carte de la zone du Plan d'action et la liste des États de l'aire de répartition.

Espèces couvertes par le Plan d'action

Les espèces visées par le Plan d'action incluent toutes les populations migratrices de Galliformes, Gruiformes, Charadriiformes, Columbiformes, Caprimulgiformes, Apodiformes, Cuculiformes, Coraciiformes, Piciformes et Passeriformes qui dépendent principalement au niveau écologique des

habitats terrestres, dont l'aire de répartition est située entièrement ou partiellement dans l'aire du Plan d'action, et qui effectuent des déplacements inter et intracontinentaux saisonniers réguliers dans l'aire géographique du Plan d'action. Voir l'annexe 3 pour la liste détaillée des espèces.

Le Plan d'action vise à inclure en particulier les espèces qui ne sont couvertes ni par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ni par le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale (oiseaux d'eau), ni par le MdE Rapaces de la CMS. Toutefois, les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couvertes par ces instruments ou par d'autres instruments sont indiquées en annexe 3 du présent Plan d'action. La CMS définit les oiseaux d'eau (couverts par l'AEWA) comme « les espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel » et les oiseaux de proie (couverts par le MdE Rapaces) comme « les populations migratrices de Falconiformes et de Strigiformes ».

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs figurant à l'annexe 3 sont classées en trois catégories :

- Catégorie A : comprend les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs considérées par l'UICN comme *mondialement menacées* (*En danger critique d'extinction*, *En danger* et *Vulnérables*) et *Quasi-menacées*, et qui devraient faire l'objet de mesures de protection stricte et d'un plan de restauration à l'échelle de la voie de migration ;
- Catégorie B : comprend les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs classées par l'UICN en *Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance au déclin ;
- Catégorie C : comprend toutes les autres espèces d'oiseaux terrestres migrateurs de l'aire du Plan d'action dont la population mondiale présente une tendance à l'augmentation, à la stabilité ou inconnue.

THÈMES DU PLAN D'ACTION

1.0 CONSERVATION DES HABITATS

Les oiseaux terrestres migrent sur un large front, ont une distribution très dispersée à travers les habitats, et utilisent pendant la reproduction et en dehors de cette période des habitats disséminés dans divers paysages ou biomes. Par conséquent, la conservation des sites, habitats

et paysages adéquats dépendra de l'adoption de politiques et de pratiques d'utilisation des terres appropriées aux niveaux international, national et local.

Habitats prioritaires

Dans le cadre du Plan d'action, les habitats prioritaires pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie sont les suivants :

- Zones arides et déserts ;
- Prairies et zones arbustives ;
- Forêts et boisements ;
- Roselières et autres milieux naturels bordant les zones humides ;
- Plaines d'inondation des cours d'eau (qui peuvent typiquement inclure des roselières et des prairies humides) ;
- habitats côtiers utilisés comme étapes migratoires ;
- oasis ;
- îles.

1.1 Changements dans l'utilisation des terres

Malgré la distribution relativement large et dispersée de la plupart des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs, nécessitant généralement une approche plus large de l'espace rural, plusieurs types de sites distincts⁶ peuvent être importants pour ces oiseaux et exiger ainsi une conservation ciblée. Ceux-ci incluent notamment des étapes migratoires (p.ex. dans des zones côtières ou des oasis du désert, ainsi que sur des îles), des zones de regroupement en dortoir, des sites de reproduction où les oiseaux nicheurs sont concentrés, des sites sur les routes migratoires où un grand nombre d'individus se rassemblent à certaines saisons, et des zones protégées au milieu de paysages constitués d'habitats inappropriés. La conservation de ces sites sera généralement bénéfique non seulement pour les oiseaux terrestres migrateurs mais aussi pour d'autres éléments de la biodiversité, ainsi que pour les communautés locales riveraines, en raison des services écologiques fiables fournis par ces milieux de manière continue.

⁶ Définies comme des zones se distinguant du reste de l'environnement en raison de leurs habitats particuliers et/ou de leur importance ornithologique, et qui ont un caractère définissable et reconnaissable.

La résolution 10.3 de la CMS sur *Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices* appelle les Parties à considérer l'approche en réseau dans la mise en œuvre des instruments et des initiatives de la CMS, et invite les Parties, les États de l'aire de répartition et les autres organisations compétentes à identifier, désigner et maintenir des réseaux écologiques complets et cohérents de sites protégés et d'autres sites gérés de façon appropriée ayant une importance internationale et nationale pour la faune migratrice.

1.1.1 Agriculture

1.1.1.1 Agriculture intensive

Dans la majeure partie de la région Afrique-Eurasie, les tendances sont à la monoculture ou aux systèmes proches de la monoculture sur de vastes étendues, ces pratiques permettant des économies d'échelle. Typiquement, ces paysages très altérés constituent des environnements pauvres en ressources pour les oiseaux en raison de leur diversité structurelle et biologique limitée.

Des modifications relativement mineures de la structure spatiale et écologique [hétérogénéité] des zones d'agriculture intensive, telles que celles préconisées dans de nombreux programmes agro-environnementaux européens, peuvent nettement accroître leur importance pour les oiseaux. Ces changements peuvent en outre améliorer les services écologiques présentant un intérêt particulier pour les agriculteurs, comme le contrôle des ravageurs, la pollinisation, la stabilisation des sols et le contrôle des eaux de ruissellement.

La conservation et/ou l'aménagement de ces paysages agricoles doivent être promus à travers les politiques agricoles et le plaidoyer, en intégrant les considérations de la biodiversité et des exigences des oiseaux terrestres migrateurs au maintien des services écosystémiques et aux mesures de lutte contre la pauvreté, la désertification et les effets à long terme du changement climatique, tout en tenant compte des impératifs de sécurité vis-à-vis de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie. L'examen des lieux d'implantation de nouvelles zones de développement

agricole intensif devrait donc idéalement être traité dans des évaluations environnementales stratégiques nationales ou régionales rassemblant l'ensemble de ces secteurs.

1.1.1.2 Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle

Les pratiques de gestion des terres agricoles à petite échelle et/ou traditionnelles induisent souvent une mosaïque d'habitats plus ou moins transformés par rapport à l'état naturel et qui peuvent constituer des milieux importants pour les oiseaux terrestres migrateurs.

La nécessité de garantir la sécurité alimentaire à une population humaine croissante peut conduire à la perte des pratiques de gestion des terres agricoles à petite échelle et traditionnelles en faveur du développement de systèmes agricoles plus intensifs, et, finalement, aboutir à la dégradation des habitats et à l'appauvrissement de la biodiversité. De même, dans des paysages pastoraux, le surpâturage et l'abattage excessif des arbres peut conduire à terme à l'érosion des sols et à la désertification. Cela rend les paysages relativement inhospitaliers pour de nombreux oiseaux terrestres migrateurs et a pour effet d'étendre les barrières écologiques que les oiseaux doivent franchir pour atteindre les habitats riches en ressources naturelles dont ils dépendent.

Les politiques qui soutiennent les systèmes d'agriculture à petite échelle et traditionnelle ne sont pas seulement utiles aux oiseaux terrestres migrateurs, mais favoriseront le maintien de nombre de services écosystémiques importants pour les populations humaines. Les politiques de soutien à ces systèmes d'exploitation, mises en œuvre avec la pleine participation des communautés locales, aident à maintenir des paysages importants culturellement. Il existe des opportunités de travailler avec les agences d'aide et de développement à l'application de politiques qui favorisent et appuient les entreprises agricoles durables et à petite échelle.

1.1.2 Bois et produits forestiers non ligneux

La demande mondiale de bois pour les industries manufacturières et pour la construction est considérable. Lorsqu'elle n'est pas sélective ou si les ressources ne sont pas gérées durablement, cela peut avoir des impacts significatifs sur les habitats et les écosystèmes forestiers et boisés ainsi que sur l'hétérogénéité structurelle du paysage. En particulier, les coupes à blanc ou le prélèvement sélectif de produits forestiers ligneux ou non ligneux (p. ex. les noix et les graines, les baies, le feuillage, les plantes médicinales et le bois de chauffage) en forêt naturelle et dans les boisements peut conduire à la perte d'arbres et de plantes indigènes qui fournissent des ressources importantes aux oiseaux terrestres migrateurs.

1.2.3 Gestion de l'eau

Les milieux humides, telles que les franges ripariennes, les roselières, les forêts inondées de façon saisonnière et les prairies inondables, sont importants non seulement pour les oiseaux d'eau, mais également pour les oiseaux terrestres. Les actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de ces habitats seront bénéfiques pour les espèces qui les utilisent.

Les zones humides constituent le plus grand réservoir terrestre de carbone, remplissant ainsi une fonction écologique clé. Leur drainage et leur dégradation les transforment en une source de gaz à effet de serre. La restauration des zones humides dégradées peut réduire ces émissions et potentiellement inverser la tendance.

La construction de barrages - d'envergure moyenne à grande - sur les cours d'eau peut avoir un effet radical sur les régimes hydrologiques à l'échelle des bassins versants, et potentiellement avoir un impact à plus grande échelle à la fois sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance en altérant la dynamique en aval.

1.1.4. Énergie

Le développement d'infrastructures pour la production d'énergie, y compris les énergies renouvelables (p. ex. l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou la bioénergie) peut avoir des impacts significatifs sur l'utilisation des terres et sur les habitats importants pour les oiseaux terrestres migrateurs. Il est impératif d'intégrer la planification à un stade précoce et stratégique de haut niveau, les évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes afin de veiller à ce que l'impact sur les écosystèmes et la biodiversité, y compris les oiseaux terrestres migrateurs, soit réduit au minimum.

Les politiques énergétiques doivent notamment veiller à ce que la production de biomasse ne conduise pas à la disparition d'habitats naturels, ni à la surexploitation des forêts ou à l'intensification non durable de l'agriculture. Dans de nombreux pays en développement, une cause majeure de dégradation de l'environnement provient de la demande croissante en bois de chauffage - conduisant à une perte d'arbres dans l'environnement et, à terme, à la déforestation. Les politiques permettant de réduire cette demande, par exemple grâce à la fourniture de fourneaux économes en carburant ou alimentés par des sources d'énergie renouvelable (comme l'énergie éolienne ou l'électricité photovoltaïque produites à petite échelle), ne devraient pas seulement améliorer la qualité de vie des populations, mais aussi être bénéfiques à l'environnement. Le travail mené en collaboration avec les agences de développement sur cette thématique sera très productif.

L'investissement dans l'énergie solaire est préférable aux barrages hydroélectriques, en particulier dans les milieux arides, car l'eau trouve dans l'agriculture et la nature une meilleure utilisation que dans l'énergie. De même, l'utilisation des terres et de l'eau pour la production de biocombustibles (actuellement en majorité pour le marché européen) est une utilisation abusive de ressources précieuses dans de telles circonstances.

1.1.5 Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats

Les politiques de séquestration de carbone qui encouragent la plantation d'arbres ou la conservation des boisements peuvent fournir des opportunités bénéfiques pour les oiseaux terrestres migrateurs, en veillant à ce que des essences autochtones ayant une valeur relativement élevée pour les oiseaux terrestres migrateurs soient plantées ou entretenues. Le rôle écologique des différentes espèces d'arbres pour l'avifaune est très variable, et une simple modification des mélanges d'essences plantées peut induire des avantages importants pour les oiseaux.

1.1.6 Gestion intégrée de l'utilisation des terres

Les activités de presque tous les secteurs de l'économie affectent de manière directe ou indirecte la qualité et l'étendue des habitats des oiseaux terrestres migrateurs. Il est nécessaire de sensibiliser à la conservation dans tous les secteurs concernés, et d'inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs et d'autres éléments de la biodiversité dans les processus de prise de décision. Des politiques écologiquement et socio-économiquement viables et des initiatives de gestion intégrée des terres doivent être développées pour bénéficier à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs et inverser le déclin de leurs populations.

Il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure les objectifs des politiques publiques actuelles, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, la désertification et le changement climatique, entrent en conflit ou sont complémentaires des objectifs de conservation des oiseaux terrestres migrateurs. Il est également essentiel de déterminer si les modifications des habitats ayant un impact négatif sur les oiseaux sont le résultat de processus que les politiques cherchent à promouvoir (p. ex. l'intensification) ou à stopper (p. ex. la dégradation). Cela permettra de veiller à ce que de précieux services fournis par les écosystèmes ne soient pas perdus, et que le développement soit véritablement durable.

1.2 Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs

L'identification et la gestion des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la voie de migration d'Afrique-Eurasie facilitent la réussite de la conservation de ces espèces. Un bon réseau de sites permet à l'ensemble de ces espèces de se déplacer sur de longues ou de courtes distances en utilisant différentes stratégies.

Toute action menée sur un site de ce réseau aura un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs qui utilisent ce site, qu'il soit utilisé pendant ou en dehors de la période de reproduction, ou bien en tant qu'étape migratoire. Il est donc essentiel de coordonner l'identification des sites, en particulier des sites critiques pour les oiseaux terrestres migrateurs figurant dans la catégorie A de l'annexe 3. Il est également nécessaire d'assurer la protection et la gestion de l'ensemble du réseau de sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs. La gestion des sites et l'élaboration de leurs plans de gestion devraient être spécifiques et adaptées aux conditions prévalant sur chaque site, tout en étant pertinentes et ouvertes à une approche de gestion à l'échelle des voies de migration.

Le partage de l'information est un élément clé dans les réseaux de sites. L'outil du Réseau de sites critiques (CSN - Critical Site Network)⁷ développé par Wetlands International en est un bon exemple. Il facilite l'obtention d'informations sur les sites critiques pour les espèces d'oiseaux d'eau en permettant d'accéder à plusieurs bases de données indépendantes et d'analyser l'information au niveau de la population biogéographique, fournissant ainsi une base complète pour la gestion et la prise de décision. Un tel outil de partage de l'information est nécessaire pour la mise en réseau des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs.

1.3 Changement climatique

La manière dont le changement climatique influencera les espèces migratrices est encore incertaine. Les modèles de changement climatique prévoient des variations régionales considérables dans la nature et dans l'ampleur des changements, ce qui pourra affecter les

⁷ Informations supplémentaires sur CSN disponibles sur: <http://wow.wetlands.org/Default.aspx?TabID=1349>.

différentes espèces migratrices de diverses façons. Les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être affectés par des modifications des habitats touchant les zones de reproduction, les étapes migratoires et les zones utilisées en dehors de reproduction ; par des changements de la phénologie de la végétation et des sources de nourriture ; par l'expansion potentielle d'obstacles tels que les déserts ; et par l'évolution des systèmes météorologiques qui perturbent les déplacements migratoires.

Comme les effets exacts du changement climatique restent difficiles à prévoir, tout en étant susceptibles d'exercer une pression encore plus forte sur l'équilibre complexe de l'écologie des oiseaux migrateurs, il est important (a) de renforcer la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs en réduisant le plus possible les autres facteurs de stress, et (b) d'élargir le champ de l'adaptation future au changement climatique en protégeant des réseaux de sites clés et en étendant les zones dont la gestion durable crée des conditions favorables pour les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs.

2.0 PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE

Les populations d'oiseaux terrestres migrateurs sont touchées par diverses formes de prélèvements, légaux ou illégaux. Les motivations des prélèvements comprennent :

- Le loisir, en tant que qu'activité sportive pratiquée pour la nourriture, les trophées ou le tir ;
- La consommation, pour la nourriture ou l'utilisation locale, y compris pour la subsistance personnelle et les usages coutumiers ;
- La collecte d'oiseaux vivants pour le commerce ou l'utilisation en tant qu'appelants ;
- Le contrôle des espèces dont la présence entre en conflit avec des intérêts humains spécifiques.

Le commerce des oiseaux pour la nourriture, pour l'élevage en cage, pour les trophées ou pour des pratiques traditionnelles, peut motiver des prélèvements, et, en tant que tel, être entrepris légalement ou illégalement, et induire ainsi un prélèvement légal ou illégal. Il peut être pratiqué au niveau national ou international.

Les moyens de prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs comprennent le tir, le piégeage, l'empoisonnement, les explosifs, la fauconnerie et la collecte des œufs. Le piégeage et l'empoisonnement, ainsi que divers moyens de leurrer les oiseaux, ont tendance à être illicites car ils ne sont pas sélectifs.

Le prélèvement non réglementé des oiseaux terrestres migrateurs ainsi que le commerce qui en découle représentent des problèmes dans toute l'Afrique-Eurasie, indépendamment de la diversité des motivations sur chaque continent. On manque d'informations sur les niveaux et les effets des prélèvements d'oiseaux terrestres migrateurs dans la région, notamment en Afrique et en Asie centrale.

Comme pour les besoins de subsistance ou de survie, les motivations des prélèvements comprennent également le bénéfice financier direct ou indirect, au profit d'individus ou de groupes organisés. Ces activités se poursuivent en raison de l'absence ou d'une application insuffisante des dispositions relatives à la protection et à la chasse dans la législation concernant la conservation.

2.1 Règlementation des prélèvements autorisés

Le prélèvement d'oiseaux terrestres migrateurs appartenant à des espèces gibiers peut être durable s'il est bien réglementé et suivi. Toutefois, lorsqu'il apparaît que la population d'une espèce est en déclin, le prélèvement peut être l'une des causes du déclin ou peut empêcher le rétablissement de la population. Il est particulièrement important d'éviter la chasse pendant les périodes de migration vers les zones de reproduction et pendant la saison de reproduction, car elle peut alors avoir un impact significativement plus important sur la population.

2.2 Prélèvements illicites

Les motivations des prélèvements illicites incluent les profits financiers directs ou indirects de personnes ou de groupes du crime organisé, générant des bénéfices illégaux (non taxés) sans liens avec des besoins élémentaires de survie. Ces activités illégales se poursuivent en raison de

l'application inadéquate des dispositions relatives à la protection et à la chasse dans la législation sur la conservation.

2.3 Dérangement par les activités humaines

Le dérangement par la chasse et par d'autres activités humaines des sites d'étapes migratoires et des zones de rassemblement utilisées par les oiseaux terrestres migrateurs peut induire une perte fonctionnelle de l'habitat car il limite l'utilisation écologique de ces zones. Bien qu'elle ne soit pas permanente, la perte fonctionnelle de l'habitat peut représenter un problème important pour les oiseaux terrestres migrateurs - lorsque ces espèces dépendent de cet habitat pendant de courtes périodes, souvent pour reconstituer leurs réserves énergétiques, au cours de leur migration.

2.4 Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines

Le contrôle ou l'abattage des oiseaux perçus comme étant en conflit avec certains intérêts humains - par exemple lorsqu'ils causent de dommages dans les cultures - peuvent avoir lieu soit légalement soit illégalement. Ces activités peuvent être considérées comme non durables au niveau de la population s'il apparaît que l'espèce est en déclin, ou si des autorisations de prélèvements trop importants sont délivrées.

2.5 Empoisonnement

Les oiseaux terrestres migrateurs souffrent de mortalité par empoisonnement, lorsqu'ils sont délibérément pris pour cible comme victimes désignées de l'empoisonnement, ou lorsqu'ils sont victimes de manière accidentelle (indirecte) de l'utilisation légale ou illégale de poisons. Il existe cinq domaines présentant des risques d'empoisonnement important pour les oiseaux terrestres migrateurs : la protection des cultures par des insecticides et des rodenticides, le contrôle des prédateurs du bétail et des biens à l'aide d'appâts empoisonnés, l'usage de produits pharmaceutiques vétérinaires destinés aux ongulés domestiques, ainsi que l'utilisation de plomb pour la chasse et la pêche. Ces cinq domaines prioritaires sont classés dans deux secteurs clés : l'agriculture et de la chasse/pêche.

Les effets sublétaux de l’empoisonnement peuvent également inclure des impacts sur la survie et la productivité, par exemple lorsque des substances organochlorées provoquent un amincissement de la coquille des œufs, et ce même lorsque ces produits chimiques sont ingérés en dehors des zones de reproduction. Ces effets physiologiques sublétaux sont potentiellement importants, mais restent encore mal compris. La résolution 10.26 de la CMS *Réduire les risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs* a appelé à la création d’un groupe de travail afin de procéder à une évaluation de l’étendue et de la gravité de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs et de l’importance des lacunes dans les connaissances, afin d’élaborer des lignes directrices pour la lutte contre l’empoisonnement. Ce groupe de travail fonctionne au titre du Conseil scientifique et s’intitule *Groupe de travail pour une réduction au minimum de l’empoisonnement* (Minimising Poisoning Working Group).

3.0 AUTRES PROBLEMES

3.1 Maladies

Les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être confrontés à des maladies qui induisent une mortalité additionnelle et une réduction de leur productivité. L’identification et la compréhension de la connectivité migratoire contribuera à une meilleure appréciation du rôle potentiel futur des maladies en tant que facteur limitant des populations de ces espèces.

3.2 Collisions

Les oiseaux terrestres migrateurs sont sujet à des collisions mortelles avec des structures (telles que les baies vitrées, les phares, les tours, les torchères, les mâts) notamment lorsqu’elles sont illuminées, et quand la visibilité est mauvaise. De plus, les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être affectés par des collisions avec les lignes électriques et les éoliennes.

À l’échelle locale, la mortalité due aux collisions avec les lignes électriques peut être un facteur important entraînant un déclin des populations de certaines espèces d’oiseaux terrestres migrateurs. Les espèces vulnérables à cette menace ont tendance à être des espèces longévives

ayant un faible taux de reproduction, une distribution géographique limitée (même si elles migrent) et de faibles effectifs, telles que les outardes.

4.0 RECHERCHE ET SUIVI

4.1 Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration

Pour que les populations soient efficacement conservées, il est important de connaître leur répartition tout au long de leur cycle annuel, ainsi que les principaux sites ou zones nécessaires à la réussite de leur migration.

4.2 Suivi des tendances des populations

Il est urgent de développer et de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de suivis nationaux afin de fournir des données et des indices de population concernant les oiseaux terrestres migrateurs présents au Moyen-Orient, en Asie centrale, sur le sous-continent indien et en Afrique. Pour comprendre les priorités de conservation et les réactions des populations aux pressions et aux mesures de conservation, il est indispensable de suivre l'évolution des populations, et si possible de suivre également les modifications de l'habitat. Pour chaque espèce, il peut être nécessaire de convenir du stade du cycle de vie le plus pertinent pour le suivi, qui correspondra souvent à la saison de reproduction.

4.3 Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs

Pour concentrer l'action de conservation de manière efficace et efficiente, il est nécessaire de diagnostiquer avec précision les facteurs pouvant conduire au déclin de la population, leurs impacts relatifs à différents stades du cycle annuel, ainsi que les interactions et les répercussions pouvant avoir lieu. Il est nécessaire de comprendre les mécanismes démographiques qui sous-tendent les changements des populations, p. ex. si le déclin a pour origine les conditions rencontrées sur les zones de reproduction, les étapes migratoires ou les zones utilisées en dehors de la période de reproduction. Cette information est essentielle à l'élaboration des prescriptions relatives aux habitats qui guideront les interventions de conservation sur les sites des voies de migration.

En outre, les liens entre les facteurs écologiques limitants (p. ex. des ressources alimentaires insuffisantes pour la reconstitution des réserves en raison de la dégradation de l'habitat) et les facteurs socio-économiques (p. ex. l'intensification de l'agriculture), ainsi que les facteurs de changement (p. ex. politiques agricoles, marchés, subventions) doivent être mieux compris, afin de développer des interventions efficaces qui permettent de restaurer les populations d'oiseaux.

4.4 Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs

Dans certaines régions d'Afrique, d'Asie centrale et du Moyen-Orient, il est nécessaire de renforcer les capacités des agences nationales à recueillir des données et à développer ou relancer leur(s) propre(s) base(s) de données nationale(s), en particulier à travers l'utilisation de ressource en ligne afin que ces données soient accessibles à une communauté plus large.

Comparativement à d'autres groupes d'oiseaux, pour lesquels il existe divers types d'organisations internationales spécialisées et des groupes de travail nationaux, les collaborations entre experts des oiseaux terrestres migrateurs sont moins nombreuses. En outre, la recherche et le suivi portant sur ces oiseaux et menés par des chercheurs non européens sont encore limités. Il y a un besoin urgent de renforcement des capacités pour combler ces lacunes et améliorer la diffusion des résultats de la recherche.

5.0 ÉDUCATION ET INFORMATION

5.1 Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs

Pour une conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs, le grand public, les communautés locales des zones clés, ainsi que les décideurs et les bailleurs de fonds doivent être conscients à la fois de l'importance de prendre soin de ces oiseaux pour des raisons intrinsèques mais aussi culturelles et économiques, ainsi que des besoins de conservation de ces espèces.

ANNEXE 2

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
 Annexe 2 : Carte de l'aire géographique couverte par le Plan d'action
 Version 28-04-2014



Seuls les États de l'aire de répartition et territoires énumérés ci-dessous, et figurés en vert sur la carte, sont inclus dans l'aire du Plan d'action.

Afghanistan	Ghana	Ouganda
Afrique du Sud	Grèce	Ouzbékistan
Albanie	Guinée	Pakistan
Algérie	Guinée équatoriale	Pays-Bas
Allemagne	Guinée-Bissau	Pologne
Andorre	Hongrie	Portugal
Angola	Inde	Qatar
Arabie saoudite	Irak	République arabe syrienne
Arménie	Iran	République centrafricaine
Autriche	Irlande	République tchèque
Azerbaïdjan	Islande	République-Unie de Tanzanie
Bahreïn	Israël	Roumanie
Belgique	Italie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y compris le bailliage de Guernesey, le bailliage de Jersey, l'Île de Man, Gibraltar et les zones de souveraineté britannique à Chypre (Akrotiri et Okehelia)
Bénin	Jordanie	Russie
Biélorussie	Kazakhstan	Rwanda
Bosnie-Herzégovine	Kenya	Saint-Marin
Botswana	Kirghizistan	Sao Tomé et Príncipe
Bulgarie	Koweït	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Serbie
Burundi	Lettonie	Seychelles
Cameroun	Liban	Sierra Leone
Cap-Vert	Liberia	Slovaquie
Chypre	Libye	Slovénie
Cité du Vatican	Liechtenstein	Somalie
Comores	Lituanie	Soudan

Congo	Luxembourg	Sri Lanka
Congo, République démocratique du	Madagascar	Sud-Soudan
Côte d'Ivoire	Malawi	Suède
Croatie	Mali	Suisse
Danemark, y compris les îles Féroé et le Groenland	Malte	Swaziland
Djibouti	Maroc	Tadjikistan
Égypte	Maurice	Tchad
Émirats arabes unis	Mauritanie	Territoires de l'Autorité palestinienne
Érythrée	Moldavie	Togo
Espagne, y compris les îles Canaries	Monaco	Tunisie
Estonie	Monténégro	Turkménistan
Éthiopie	Mozambique	Turquie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Namibie	Ukraine
Finlande, y compris les îles Åland	Népal	Yémen
France, y compris Mayotte et à la Réunion	Niger	Zambie
Gabon	Nigeria	Zimbabwe
Gambie	Norvège, y compris les îles Svalbard et Jan Mayen	
Géorgie	Oman	

Annexe 3

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie

Annexe 3 : Listes des espèces

Version 28-04-2014

La liste évolutive⁸ des espèces d'*oiseaux terrestres migrateurs* de la région *Afrique-Eurasie* est présentée ci-après, selon les définitions suivantes :

1. Le terme « *migrateur* » s'applique aux espèces recensées par le Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN et par la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International (BMDA) dans la catégorie « *Migrateur vrai* » (*Full Migrant*), telles que les espèces dont un pourcentage important (> 50 %) de la population mondiale migre :
 - Avec l'ajout de la Grande Outarde *Otis tarda* qui figure à l'Annexe I de la CMS et est probablement enregistrée à tort au sein du SIS et de la BMDA en tant que migrateur altitudinal.
 - En excluant tous les migrateurs endémiques d'un seul pays afin de se conformer à la définition des espèces migratrices de la CMS, qui considère qu'une espèce migratrice « *franchit (...) une ou plusieurs limites de juridiction nationale* ». En réalité, cela s'est traduit par l'exclusion d'une seule espèce, le Foiningo bleu *Alectroenas madagascariensis*. Toutefois, il convient de noter qu'exclure les espèces endémiques d'un seul pays n'est pas strictement synonyme d'exclure les espèces qui ne traversent pas de frontières politiques. Il est tout à fait possible pour une espèce migratrice dont l'aire de répartition s'étend sur plusieurs pays qu'aucune de ses populations ne traverse de frontières nationales dans le cadre de sa migration régulière. La définition de « *Migrateur vrai* » exige qu'une proportion importante (> 50 %) de la population mondiale migre.
2. L'« *Afrique-Eurasie* » est définie comme la région regroupant l'Afrique, l'Europe (y compris l'ensemble de la Fédération de Russie, et à l'exclusion du Groenland), le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien.
3. Les « *oiseaux terrestres* » sont les espèces qui ne sont pas recensées en tant qu'oiseaux marins, rapaces ou oiseaux d'eau dans le SIS et la BMDA, auxquelles s'ajoutent les espèces d'oiseaux d'eau suivantes considérées comme n'utilisant pas les habitats d'eau douce : *Geronticus eremita*, *Geronticus calvus*, *Burhinus oedicephalus*, *Cursorius cursor* et *Tryngites subruficollis*.

Les annexes de la CMS pour les oiseaux suivent la taxonomie et la nomenclature de Morony *et al.* (1975) pour les ordres et les familles, et de Sibley et Monroe (1990, 1993) pour les genres et les espèces. Toutefois, il n'est pas possible de produire la liste nécessaire des espèces en utilisant ces traitements taxonomiques car BirdLife ne dispose pas d'information sur la répartition géographique ou le statut migratoire des entités taxonomiques non reconnues par son Groupe de travail taxonomique. Ainsi, la

⁸ Cette liste d'espèces est soumise à des mises à jour régulières, basées sur l'examen du Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN et de la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International (BMDA)

liste des espèces comprend une colonne indiquant si l'espèce est prise en compte dans Sibley et Monroe ainsi qu'une colonne des synonymes utilisés dans Sibley et Monroe.

Comme il est difficile de savoir si les espèces que BirdLife ne reconnaît pas sont conformes aux définitions ci-dessus, il serait difficile de créer une liste conforme à Sibley et Monroe pour ce Plan d'action en utilisant ces informations. Il est également important de noter que remplacer simplement les synonymes proposés par Sibley et Monroe par les noms utilisés par BirdLife, lorsque les deux diffèrent, aboutirait seulement à une taxonomie et une nomenclature « hybride », et serait donc potentiellement source de confusion.

Catégorie A:Espèces mondialement menacées et quasi menacées d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie

Scientific name	Common name	2013 Red List	Global Population Trend	Sibley & Monroe (1990, 1993)	Sibley & Monroe Synonym	CMS Appx I	CMS Appx II	Member of a family (Morony et al. 1975) listed on CMS Appx II	Coverage by other CMS instruments
<i>Coturnix japonica</i>	Japanese Quail	NT	Decreasing	Y					
<i>Geronticus eremita</i>	Northern Bald Ibis	CR	Decreasing	Y					AEWA
<i>Geronticus calvus</i>	Southern Bald Ibis	VU	Decreasing	Y					
<i>Otis tarda</i>	Great Bustard	VU	Decreasing	Y		Yes	Yes		Great Bustard MoU
<i>Chlamydotis undulata</i>	Houbara Bustard	VU	Decreasing	Y		Yes	Yes		
<i>Neotis denhami</i>	Denham's Bustard	NT	Decreasing	Y					
<i>Neotis ludwigii</i>	Ludwig's Bustard	EN	Decreasing	Y					
<i>Houbaropsis bengalensis</i>	Bengal Florican	CR	Decreasing	Y	<i>Eupodotis bengalensis</i>				
<i>Sypheotides indicus</i>	Lesser Florican	EN	Decreasing	Y	<i>Eupodotis indica</i>				
<i>Tetrax tetrax</i>	Little Bustard	NT	Decreasing	Y					
<i>Tryngites subruficollis</i>	Buff-breasted Sandpiper	NT	Decreasing	Y		Yes	Yes	Yes	
<i>Columba eversmanni</i>	Pale-backed Pigeon	VU	Decreasing	Y					
<i>Psittacula derbiana</i>	Derbyan Parakeet	NT	Decreasing	Y					
<i>Apus acuticauda</i>	Dark-rumped Swift	VU	Stable	Y					
<i>Coracias garrulus</i>	European Roller	NT	Decreasing	Y			Yes		
<i>Bombycilla japonica</i>	Japanese Waxwing	NT	Decreasing	Y					
<i>Hirundo atrocaerulea</i>	Blue Swallow	VU	Decreasing	Y		Yes	Yes		
<i>Locustella pryeri</i>	Marsh Grassbird	NT	Decreasing	Y	<i>Megalurus pryeri</i>			Yes	
<i>Chaetornis striata</i>	Bristled Grassbird	VU	Decreasing	Y	<i>Chaetornis striatus</i>			Yes	
<i>Locustella pleskei</i>	Pleske's Grasshopper-warbler	VU	Decreasing	Y				Yes	
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Aquatic Warbler	VU	Decreasing	Y		Yes	Yes	Yes	Aquatic Warbler MoU
<i>Acrocephalus tangorum</i>	Manchurian Reed-warbler	VU	Decreasing					Yes	
<i>Acrocephalus griseldis</i>	Basra Reed-warbler	EN	Decreasing	Y		Yes	Yes	Yes	

<i>Phylloscopus tytleri</i>	Tytler's Leaf-warbler	NT	Decreasing	Y				Yes	
<i>Zoothera guttata</i>	Spotted Ground-thrush	EN	Decreasing	Y		Yes	Yes	Yes	
<i>Turdus feae</i>	Grey-sided Thrush	VU	Decreasing	Y				Yes	
<i>Luscinia pectardens</i>	Firethroat	NT	Decreasing	Y				Yes	
<i>Saxicola insignis</i>	White-throated Bushchat	VU	Decreasing	Y				Yes	
<i>Ficedula semitorquata</i>	Semi-collared Flycatcher	NT	Decreasing	Y				Yes	
<i>Ficedula subrubra</i>	Kashmir Flycatcher	VU	Decreasing	Y				Yes	
<i>Serinus syriacus</i>	Syrian Serin	VU	Decreasing	Y		Yes			
<i>Emberiza cineracea</i>	Cinereous Bunting	NT	Decreasing	Y					
<i>Emberiza aureola</i>	Yellow-breasted Bunting	EN	Decreasing	Y		Yes			
<i>Emberiza yessoensis</i>	Ochre-rumped Bunting	NT	Decreasing	Y					

Catégorie B: Espèces migratrices d'oiseaux terrestres d'Afrique -Eurasie (classification de l'UICN Préoccupation mineure) avec tendance à la baisse de la population mondiale

Scientific name	Common name	2013 Red List	Global Population Trend	Sibley & Monroe (1990, 1993)	Sibley & Monroe Synonym	CMS Appx I	CMS Appx II	Member of a family (Morony <i>et al.</i> 1975) listed on CMS Appx II
<i>Coturnix coturnix</i>	Common Quail	LC	Decreasing	Y			Yes	
<i>Turnix hottentottus</i>	Hottentot Buttonquail	LC	Decreasing					
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Eurasian Thick-knee	LC	Decreasing	Y			Yes	
<i>Pterocles gutturalis</i>	Yellow-throated Sandgrouse	LC	Decreasing	Y				
<i>Pterocles orientalis</i>	Black-bellied Sandgrouse	LC	Decreasing	Y				
<i>Streptopelia turtur</i>	European Turtle-dove	LC	Decreasing	Y			Yes	
<i>Treron calvus</i>	African Green-pigeon	LC	Decreasing	Y	<i>Treron calva</i>			
<i>Treron sieboldii</i>	White-bellied Green-pigeon	LC	Decreasing	Y				
<i>Ducula bicolor</i>	Pied Imperial-pigeon	LC	Decreasing	Y				
<i>Agapornis pullarius</i>	Red-headed Lovebird	LC	Decreasing	Y				
<i>Cuculus canorus</i>	Common Cuckoo	LC	Decreasing	Y				
<i>Surniculus lugubris</i>	Drongo Cuckoo	LC	Decreasing	Y				
<i>Caprimulgus ruficollis</i>	Red-necked Nightjar	LC	Decreasing	Y				
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Eurasian Nightjar	LC	Decreasing	Y				
<i>Caprimulgus aegyptius</i>	Egyptian Nightjar	LC	Decreasing	Y				
<i>Apus apus</i>	Common Swift	LC	Decreasing	Y				
<i>Coracias naevia</i>	Rufous-crowned Roller	LC	Decreasing	Y				
<i>Eurystomus orientalis</i>	Asian Dollarbird	LC	Decreasing	Y				
<i>Halcyon coromanda</i>	Ruddy Kingfisher	LC	Decreasing	Y				
<i>Halcyon pileata</i>	Black-capped Kingfisher	LC	Decreasing	Y				
<i>Halcyon senegaloides</i>	Mangrove Kingfisher	LC	Decreasing	Y				
<i>Ceyx erithaca</i>	Black-backed Kingfisher	LC	Decreasing	Y	<i>Ceyx erithacus</i>			
<i>Merops apiaster</i>	European Bee-eater	LC	Decreasing	Y			Yes	
<i>Merops nubicus</i>	Northern Carmine Bee-eater	LC	Decreasing	Y				

<i>Merops nubicoides</i>	Southern Carmine Bee-eater	LC	Decreasing	Y				
<i>Upupa epops</i>	Eurasian Hoopoe	LC	Decreasing					
<i>Jynx torquilla</i>	Eurasian Wryneck	LC	Decreasing	Y				
<i>Dendrocopos minor</i>	Lesser Spotted Woodpecker	LC	Decreasing	Y				
<i>Dendrocopos hyperythrus</i>	Rufous-bellied Woodpecker	LC	Decreasing	Y				
<i>Pitta sordida</i>	Hooded Pitta	LC	Decreasing	Y				
<i>Pitta angolensis</i>	African Pitta	LC	Decreasing	Y				
<i>Pitta brachyura</i>	Indian Pitta	LC	Decreasing	Y				
<i>Pitta moluccensis</i>	Blue-winged Pitta	LC	Decreasing	Y				
<i>Megabyas flammulatus</i>	African Shrike-flycatcher	LC	Decreasing	Y	<i>Bias flammulatus</i>			Yes
<i>Platysteira peltata</i>	Black-throated Wattle-eye	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Campophaga phoenicea</i>	Red-shouldered Cuckooshrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius tigrinus</i>	Tiger Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius bucephalus</i>	Bull-headed Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius collurio</i>	Red-backed Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius cristatus</i>	Brown Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius minor</i>	Lesser Grey Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius senator</i>	Woodchat Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Lanius nubicus</i>	Masked Shrike	LC	Decreasing	Y				
<i>Corvus frugilegus</i>	Rook	LC	Decreasing	Y				
<i>Corvus corone</i>	Carrion Crow	LC	Decreasing	Y				
<i>Bombycilla garrulus</i>	Bohemian Waxwing	LC	Decreasing	Y				
<i>Remiz coronatus</i>	White-crowned Penduline-tit	LC	Decreasing	Y				
<i>Pseudochelidon eurystomina</i>	African River-martin	DD	Decreasing	Y				
<i>Psaldiprocne pristoptera</i>	Blue Saw-wing	LC	Decreasing					
<i>Riparia riparia</i>	Sand Martin	LC	Decreasing	Y				
<i>Riparia paludicola</i>	Plain Martin	LC	Decreasing	Y				
<i>Hirundo rustica</i>	Barn Swallow	LC	Decreasing	Y				
<i>Delichon urbicum</i>	Northern House-martin	LC	Decreasing	Y	<i>Delichon urbica</i>			

<i>Mirafra cantillans</i>	Singing Bushlark	LC	Decreasing	Y				
<i>Melanocorypha calandra</i>	Calandra Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Melanocorypha leucoptera</i>	White-winged Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Melanocorypha yeltoniensis</i>	Black Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Greater Short-toed Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Calandrella rufescens</i>	Lesser Short-toed Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Galerida cristata</i>	Crested Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Alauda arvensis</i>	Eurasian Skylark	LC	Decreasing	Y				
<i>Alauda gulgula</i>	Oriental Skylark	LC	Decreasing	Y				
<i>Eremophila alpestris</i>	Horned Lark	LC	Decreasing	Y				
<i>Locustella naevia</i>	Common Grasshopper-warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Locustella certhiola</i>	Pallas's Grasshopper-warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Locustella ochotensis</i>	Middendorff's Grasshopper-warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Locustella luscinioides</i>	Savi's Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Sedge Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Acrocephalus agricola</i>	Paddyfield Warbler	LC	Decreasing					Yes
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Eurasian Reed-warbler	LC	Decreasing					Yes
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Great Reed-warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Acrocephalus aedon</i>	Thick-billed Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Hippolais icterina</i>	Icterine Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Willow Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Wood Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Sylvia borin</i>	Garden Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Sylvia communis</i>	Common Whitethroat	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Sylvia hortensis</i>	Orphean Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Sylvia melanothorax</i>	Cyprus Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Sylvia conspicillata</i>	Spectacled Warbler	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Zosterops erythropleurus</i>	Chestnut-flanked White-eye	LC	Decreasing	Y				
<i>Zosterops palpebrosus</i>	Oriental White-eye	LC	Decreasing	Y				

<i>Regulus regulus</i>	Goldcrest	LC	Decreasing					Yes
<i>Saroglossa spiloptera</i>	Spot-winged Starling	LC	Decreasing	Y				
<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>	Violet-backed Starling	LC	Decreasing	Y				
<i>Zoothera wardii</i>	Pied Thrush	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Zoothera citrina</i>	Orange-headed Thrush	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Zoothera sibirica</i>	Siberian Thrush	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Zoothera dauma</i>	Eurasian Scaly Thrush	LC	Decreasing					Yes
<i>Turdus torquatus</i>	Ring Ouzel	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Turdus iliacus</i>	Redwing	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Turdus philomelos</i>	Song Thrush	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Turdus viscivorus</i>	Mistle Thrush	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Luscinia brunnea</i>	Indian Blue Robin	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Luscinia cyane</i>	Siberian Blue Robin	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Saxicola rubetra</i>	Whinchat	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Northern Wheatear	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Oenanthe hispanica</i>	Black-eared Wheatear	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Muscicapa striata</i>	Spotted Flycatcher	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Muscicapa muttui</i>	Brown-breasted Flycatcher	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Muscicapa ferruginea</i>	Ferruginous Flycatcher	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Ficedula hypoleuca</i>	European Pied Flycatcher	LC	Decreasing	Y				Yes
<i>Motacilla alba</i>	White Wagtail	LC	Decreasing					
<i>Motacilla flava</i>	Yellow Wagtail	LC	Decreasing	Y				
<i>Anthus trivialis</i>	Tree Pipit	LC	Decreasing	Y				
<i>Anthus pratensis</i>	Meadow Pipit	LC	Decreasing	Y				
<i>Anthus rubescens</i>	American Pipit	LC	Decreasing	Y				
<i>Fringilla coelebs</i>	Eurasian Chaffinch	LC	Decreasing	Y				
<i>Fringilla montifringilla</i>	Brambling	LC	Decreasing	Y				
<i>Serinus serinus</i>	European Serin	LC	Decreasing	Y				
<i>Carduelis chloris</i>	European Greenfinch	LC	Decreasing	Y				

<i>Carduelis spinus</i>	Eurasian Siskin	LC	Decreasing	Y				
<i>Carduelis flammea</i>	Common Redpoll	LC	Decreasing					
<i>Carduelis cannabina</i>	Eurasian Linnet	LC	Decreasing	Y				
<i>Leucosticte arctoa</i>	Asian Rosy-finch	LC	Decreasing	Y				
<i>Pinicola enucleator</i>	Pine Grosbeak	LC	Decreasing	Y				
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Eurasian Bullfinch	LC	Decreasing					
<i>Emberiza citrinella</i>	Yellowhammer	LC	Decreasing					
<i>Emberiza hortulana</i>	Ortolan Bunting	LC	Decreasing	Y				
<i>Emberiza rustica</i>	Rustic Bunting	LC	Decreasing	Y				
<i>Emberiza melanocephala</i>	Black-headed Bunting	LC	Decreasing	Y				
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Reed Bunting	LC	Decreasing	Y				
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Snow Bunting	LC	Decreasing	Y				
<i>Miliaria calandra</i>	Corn Bunting	LC	Decreasing					

Catégorie C: Espèces migratrices d'oiseaux terrestres d'Afrique -Eurasie (classification de l'UICN Préoccupation mineure) avec des tendances démographiques mondiales croissantes, stables ou inconnues

Scientific name	Common name	2013 Red List	Global Population Trend	Sibley & Monroe (1990, 1993)	Sibley & Monroe Synonym	CMS Appx I	CMS Appx II	Member of a family (Morony <i>et al.</i> 1975) listed on CMS Appx II
<i>Turnix tanki</i>	Yellow-legged Buttonquail	LC	Stable	Y				
<i>Ortyxelos meiffrenii</i>	Lark Buttonquail	LC	Unknown	Y				
<i>Cursorius cursor</i>	Cream-coloured Courser	LC	Stable					
<i>Syrrhaptes paradoxus</i>	Pallas's Sandgrouse	LC	Stable	Y				
<i>Pterocles alchata</i>	Pin-tailed Sandgrouse	LC	Stable	Y				
<i>Pterocles namaqua</i>	Namaqua Sandgrouse	LC	Stable	Y				
<i>Pterocles senegallus</i>	Spotted Sandgrouse	LC	Stable	Y				
<i>Columba leuconota</i>	Snow Pigeon	LC	Stable	Y				
<i>Columba oenas</i>	Stock Dove	LC	Stable	Y				
<i>Columba palumbus</i>	Common Wood-pigeon	LC	Increasing	Y				
<i>Columba hodgsonii</i>	Speckled Wood-pigeon	LC	Stable	Y				
<i>Streptopelia orientalis</i>	Oriental Turtle-dove	LC	Stable	Y				
<i>Streptopelia vinacea</i>	Vinaceous Dove	LC	Stable	Y				
<i>Streptopelia capicola</i>	Ring-necked Dove	LC	Increasing	Y				
<i>Streptopelia tranquebarica</i>	Red Collared-dove	LC	Stable	Y				
<i>Streptopelia semitorquata</i>	Red-eyed Dove	LC	Increasing	Y				
<i>Streptopelia decaocto</i>	Eurasian Collared-dove	LC	Increasing	Y				
<i>Streptopelia roseogrisea</i>	African Collared-dove	LC	Stable	Y				
<i>Stigmatopelia senegalensis</i>	Laughing Dove	LC	Stable	Y	<i>Streptopelia senegalensis</i>			
<i>Stigmatopelia chinensis</i>	Spotted Dove	LC	Increasing	Y	<i>Streptopelia chinensis</i>			
<i>Macropygia unchall</i>	Barred Cuckoo-dove	LC	Stable	Y				
<i>Turtur abyssinicus</i>	Black-billed Wood-dove	LC	Stable	Y				
<i>Turtur afer</i>	Blue-spotted Wood-dove	LC	Stable	Y				
<i>Turtur tympanistris</i>	Tambourine Dove	LC	Stable	Y				

<i>Oena capensis</i>	Namaqua Dove	LC	Increasing	Y				
<i>Treron curvirostra</i>	Thick-billed Green-pigeon	LC	Stable	Y				
<i>Treron apicauda</i>	Pin-tailed Green-pigeon	LC	Stable	Y				
<i>Loriculus vernalis</i>	Vernal Hanging-parrot	LC	Stable	Y				
<i>Clamator jacobinus</i>	Pied Cuckoo	LC	Stable	Y	<i>Oxylophus jacobinus</i>			
<i>Clamator levaillantii</i>	Levaillant's Cuckoo	LC	Stable	Y	<i>Oxylophus levaillantii</i>			
<i>Clamator coromandus</i>	Chestnut-winged Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Clamator glandarius</i>	Great Spotted Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus sparverioides</i>	Large Hawk-cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus varius</i>	Common Hawk-cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus fugax</i>	Hodgson's Hawk-cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus solitarius</i>	Red-chested Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus clamosus</i>	Black Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus micropterus</i>	Indian Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus gularis</i>	African Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus saturatus</i>	Himalayan Cuckoo	LC	Stable					
<i>Cuculus optatus</i>	Oriental Cuckoo	LC	Stable					
<i>Cuculus poliocephalus</i>	Lesser Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cuculus rochii</i>	Madagascar Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cacomantis sonneratii</i>	Banded Bay Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cacomantis passerinus</i>	Grey-bellied Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Cacomantis merulinus</i>	Plaintive Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Chrysococcyx maculatus</i>	Asian Emerald Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Chrysococcyx xanthorhynchus</i>	Violet Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Chrysococcyx klaas</i>	Klaas's Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Chrysococcyx cupreus</i>	African Emerald Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Chrysococcyx caprius</i>	Didric Cuckoo	LC	Stable	Y				
<i>Eudynamis scolopaceus</i>	Asian Koel	LC	Stable	Y	<i>Eudynamis scolopacea</i>			
<i>Caprimulgus indicus</i>	Grey Nightjar	LC	Stable	Y				

<i>Caprimulgus rufigena</i>	Rufous-cheeked Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Caprimulgus mahrattensis</i>	Sykes's Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Caprimulgus inornatus</i>	Plain Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Caprimulgus climacurus</i>	Long-tailed Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Caprimulgus fossii</i>	Square-tailed Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Macrodipteryx longipennis</i>	Standard-winged Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Macrodipteryx vexillarius</i>	Pennant-winged Nightjar	LC	Stable	Y				
<i>Collocalia brevirostris</i>	Himalayan Swiftlet	LC	Stable	Y				
<i>Hirundapus caudacutus</i>	White-throated Needletail	LC	Stable	Y				
<i>Hirundapus cochinchinensis</i>	Silver-backed Needletail	LC	Stable	Y				
<i>Tachymarpis melba</i>	Alpine Swift	LC	Stable	Y				
<i>Tachymarpis aequatorialis</i>	Mottled Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus unicolor</i>	Plain Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus niansae</i>	Nyanza Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus pallidus</i>	Pallid Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus barbatus</i>	African Black Swift	LC	Stable					
<i>Apus berliozii</i>	Forbes-Watson's Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus pacificus</i>	Fork-tailed Swift	LC	Stable	Y				
<i>Apus affinis</i>	Little Swift	LC	Increasing	Y				
<i>Apus caffer</i>	White-rumped Swift	LC	Increasing	Y				
<i>Coracias abyssinicus</i>	Abyssinian Roller	LC	Increasing	Y	<i>Coracias abyssinica</i>			
<i>Eurystomus glaucurus</i>	Broad-billed Roller	LC	Stable	Y				
<i>Halcyon leucocephala</i>	Grey-headed Kingfisher	LC	Stable	Y				
<i>Halcyon senegalensis</i>	Woodland Kingfisher	LC	Stable	Y				
<i>Ceyx pictus</i>	African Pygmy-kingfisher	LC	Stable	Y	<i>Ispidina picta</i>			
<i>Alcedo atthis</i>	Common Kingfisher	LC	Unknown	Y				
<i>Merops albicollis</i>	White-throated Bee-eater	LC	Stable	Y				
<i>Merops orientalis</i>	Little Green Bee-eater	LC	Increasing	Y				
<i>Merops persicus</i>	Blue-cheeked Bee-eater	LC	Stable	Y				

<i>Merops superciliosus</i>	Madagascar Bee-eater	LC	Stable	Y				
<i>Merops philippinus</i>	Blue-tailed Bee-eater	LC	Stable	Y				
<i>Merops leschenaulti</i>	Chestnut-headed Bee-eater	LC	Increasing	Y				
<i>Merops malimbicus</i>	Rosy Bee-eater	LC	Unknown	Y				
<i>Picoides tridactylus</i>	Eurasian Three-toed Woodpecker	LC	Stable					
<i>Dryocopus martius</i>	Black Woodpecker	LC	Increasing	Y				
<i>Batis capensis</i>	Cape Batis	LC	Stable					Yes
<i>Batis pririt</i>	Pirrit Batis	LC	Stable	Y				Yes
<i>Artamus fuscus</i>	Ashy Woodswallow	LC	Stable	Y				
<i>Artamus leucorhynchus</i>	White-breasted Woodswallow	LC	Stable	Y				
<i>Coracina melaschistos</i>	Black-winged Cuckooshrike	LC	Stable	Y				
<i>Coracina melanoptera</i>	Black-headed Cuckooshrike	LC	Stable	Y				
<i>Pericrocotus roseus</i>	Rosy Minivet	LC	Stable	Y				
<i>Pericrocotus divaricatus</i>	Ashy Minivet	LC	Stable	Y				
<i>Pericrocotus ethologus</i>	Long-tailed Minivet	LC	Stable	Y				
<i>Lanius isabellinus</i>	Rufous-tailed Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Lanius collurio</i>	Burmese Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Lanius vittatus</i>	Bay-backed Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Lanius schach</i>	Long-tailed Shrike	LC	Unknown	Y				
<i>Lanius tephronotus</i>	Grey-backed Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Lanius excubitor</i>	Great Grey Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Lanius sphenocercus</i>	Chinese Grey Shrike	LC	Stable	Y				
<i>Oriolus oriolus</i>	Eurasian Golden Oriole	LC	Stable	Y				
<i>Oriolus auratus</i>	African Golden Oriole	LC	Stable	Y				
<i>Oriolus chinensis</i>	Black-naped Oriole	LC	Unknown	Y				
<i>Oriolus tenuirostris</i>	Slender-billed Oriole	LC	Unknown	Y				
<i>Oriolus traillii</i>	Maroon Oriole	LC	Unknown	Y				
<i>Dicrurus macrocercus</i>	Black Drongo	LC	Unknown	Y				
<i>Dicrurus leucophaeus</i>	Ashy Drongo	LC	Unknown	Y				

<i>Dicrurus annectans</i>	Crow-billed Drongo	LC	Unknown	Y				
<i>Dicrurus hottentottus</i>	Hair-crested Drongo	LC	Unknown					
<i>Hypothymis azurea</i>	Black-naped Monarch	LC	Stable	Y				Yes
<i>Terpsiphone viridis</i>	African Paradise-flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Terpsiphone paradisi</i>	Asian Paradise-flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Pica pica</i>	Black-billed Magpie	LC	Stable	Y				
<i>Corvus monedula</i>	Eurasian Jackdaw	LC	Increasing	Y				
<i>Corvus dauuricus</i>	Daurian Jackdaw	LC	Stable	Y				
<i>Corvus corax</i>	Common Raven	LC	Increasing	Y				
<i>Hypocolius ampelinus</i>	Grey Hypocolius	LC	Unknown	Y				
<i>Parus ater</i>	Coal Tit	LC	Stable					
<i>Parus caeruleus</i>	Blue Tit	LC	Increasing	Y				
<i>Remiz pendulinus</i>	Eurasian Penduline-tit	LC	Increasing					
<i>Remiz macronyx</i>	Black-headed Penduline-tit	LC	Stable					
<i>Remiz consobrinus</i>	Chinese Penduline-tit	LC	Increasing	Y				
<i>Cephalopyrus flammiceps</i>	Fire-capped Tit	LC	Unknown	Y				
<i>Psalidoprocne albiceps</i>	White-headed Saw-wing	LC	Stable	Y				
<i>Psalidoprocne obscura</i>	Fanti Saw-wing	LC	Stable	Y				
<i>Phedina borbonica</i>	Mascarene Martin	LC	Stable	Y				
<i>Riparia cincta</i>	Banded Martin	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo rupestris</i>	Eurasian Crag-martin	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo obsoleta</i>	Pale Crag-martin	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo fuligula</i>	Rock Martin	LC	Stable	Y				
<i>Hirundo aethiopica</i>	Ethiopian Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo angolensis</i>	Angola Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo albigularis</i>	White-throated Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo smithii</i>	Wire-tailed Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo leucosoma</i>	Pied-winged Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo dimidiata</i>	Pearl-breasted Swallow	LC	Stable	Y				

<i>Hirundo cucullata</i>	Greater Striped-swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo abyssinica</i>	Lesser Striped-swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo semirufa</i>	Rufous-chested Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo senegalensis</i>	Mosque Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo daurica</i>	Red-rumped Swallow	LC	Increasing					
<i>Hirundo rufigula</i>	Red-throated Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo spilodera</i>	South African Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Hirundo fluvicola</i>	Streak-throated Swallow	LC	Increasing	Y				
<i>Delichon dasypus</i>	Asian House-martin	LC	Increasing	Y				
<i>Aegithalos caudatus</i>	Long-tailed Tit	LC	Stable	Y				
<i>Pinarocorys erythropygia</i>	Rufous-rumped Lark	LC	Stable	Y				
<i>Pinarocorys nigricans</i>	Dusky Lark	LC	Stable	Y				
<i>Melanocorypha bimaculata</i>	Bimaculated Lark	LC	Stable	Y				
<i>Melanocorypha mongolica</i>	Mongolian Lark	LC	Stable	Y				
<i>Calandrella cinerea</i>	Red-capped Lark	LC	Increasing					
<i>Calandrella acutirostris</i>	Hume's Lark	LC	Stable	Y				
<i>Calandrella cheleensis</i>	Asian Short-toed Lark	LC	Stable	Y				
<i>Lullula arborea</i>	Wood Lark	LC	Unknown	Y				
<i>Alauda japonica</i>	Japanese Skylark	LC	Stable	Y				
<i>Cisticola juncidis</i>	Zitting Cisticola	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Pycnonotus leucogenys</i>	Himalayan Bulbul	LC	Increasing	Y				
<i>Ixos amaurotis</i>	Brown-eared Bulbul	LC	Increasing	Y				
<i>Hypsipetes leucocephalus</i>	Asian Black Bulbul	LC	Stable	Y				
<i>Urosphena squameiceps</i>	Asian Stubtail	LC	Stable	Y				Yes
<i>Cettia diphone</i>	Japanese Bush-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Cettia cetti</i>	Cetti's Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Bradypterus thoracicus</i>	Spotted Bush-warbler	LC	Stable					Yes
<i>Bradypterus davidi</i>	David's Bush-warbler	LC	Stable					Yes
<i>Bradypterus tacsanowskii</i>	Chinese Bush-warbler	LC	Stable	Y				Yes

<i>Locustella lanceolata</i>	Lanceolated Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Locustella fluviatilis</i>	Eurasian River Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Locustella fasciolata</i>	Gray's Grasshopper-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Moustached Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Acrocephalus bistrigiceps</i>	Black-browed Reed-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Acrocephalus concinens</i>	Blunt-winged Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Acrocephalus dumetorum</i>	Blyth's Reed-warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Acrocephalus palustris</i>	Marsh Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Acrocephalus orinus</i>	Large-billed Reed-warbler	DD	Unknown					Yes
<i>Acrocephalus stentoreus</i>	Clamorous Reed-warbler	LC	Stable					Yes
<i>Hippolais caligata</i>	Booted Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Hippolais rama</i>	Sykes's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Hippolais pallida</i>	Eastern Olivaceous Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Hippolais opaca</i>	Western Olivaceous Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Hippolais languida</i>	Upcher's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Hippolais olivetorum</i>	Olive-tree Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Hippolais polyglotta</i>	Melodious Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Phylloscopus collybita</i>	Common Chiffchaff	LC	Increasing					Yes
<i>Phylloscopus ibericus</i>	Iberian Chiffchaff	LC	Stable					Yes
<i>Phylloscopus sindianus</i>	Mountain Chiffchaff	LC	Stable					Yes
<i>Phylloscopus neglectus</i>	Plain Leaf-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Bonelli's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus fuscatus</i>	Dusky Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus affinis</i>	Tickell's Leaf-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus griseolus</i>	Sulphur-bellied Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus schwarzi</i>	Radde's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus proregulus</i>	Lemon-rumped Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Phylloscopus inornatus</i>	Inornate Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Phylloscopus humei</i>	Hume's Leaf-warbler	LC	Stable					Yes

<i>Phylloscopus borealis</i>	Arctic Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus trochiloides</i>	Greenish Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Phylloscopus tenellipes</i>	Pale-legged Leaf-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus borealoides</i>	Sakhalin Leaf-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus magnirostris</i>	Large-billed Leaf-warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus occipitalis</i>	Western Crowned Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus coronatus</i>	Eastern Crowned Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phylloscopus claudiae</i>	Claudia's Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Seicercus burkii</i>	Green-crowned Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Seicercus tephrocephalus</i>	Grey-crowned Warbler	LC	Stable					Yes
<i>Sylvia atricapilla</i>	Blackcap	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Sylvia curruca</i>	Lesser Whitethroat	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Sylvia minula</i>	Small Whitethroat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia althaea</i>	Hume's Whitethroat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia nana</i>	Desert Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia nisoria</i>	Barred Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia rueppelli</i>	Rueppell's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia melanocephala</i>	Sardinian Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Sylvia cantillans</i>	Subalpine Warbler	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Sylvia mystacea</i>	Menetries's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia deserticola</i>	Tristram's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Sylvia sarda</i>	Marmora's Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Panurus biarmicus</i>	Bearded Parrotbill	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Regulus ignicapilla</i>	Firecrest	LC	Stable					Yes
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Winter Wren	LC	Unknown	Y				
<i>Tichodroma muraria</i>	Wallcreeper	LC	Stable	Y				
<i>Sturnus pagodarum</i>	Brahminy Starling	LC	Unknown	Y				
<i>Sturnus sturninus</i>	Purple-backed Starling	LC	Unknown	Y				
<i>Sturnus philippensis</i>	Chestnut-cheeked Starling	LC	Unknown	Y				

<i>Sturnus sinensis</i>	White-shouldered Starling	LC	Stable	Y				
<i>Sturnus roseus</i>	Rosy Starling	LC	Unknown	Y				
<i>Sturnus vulgaris</i>	Common Starling	LC	Unknown	Y				
<i>Sturnus cineraceus</i>	White-cheeked Starling	LC	Unknown	Y				
<i>Lamprotornis splendidus</i>	Splendid Glossy-starling	LC	Unknown	Y				
<i>Lamprotornis shelleyi</i>	Shelley's Starling	LC	Stable	Y				
<i>Catharus minimus</i>	Grey-cheeked Thrush	LC	Unknown					Yes
<i>Turdus hortulorum</i>	Grey-backed Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus unicolor</i>	Tickell's Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus cardis</i>	Japanese Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus merula</i>	Eurasian Blackbird	LC	Stable	Y				Yes
<i>Turdus obscurus</i>	Eyebrowed Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus pallidus</i>	Pale Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus chrysolaus</i>	Brown-headed Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus ruficollis</i>	Dark-throated Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus naumanni</i>	Dusky Thrush	LC	Unknown	Y				Yes
<i>Turdus pilaris</i>	Fieldfare	LC	Stable	Y				Yes
<i>Erithacus rubecula</i>	European Robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Erithacus akahige</i>	Japanese Robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Luscinia sibilans</i>	Rufous-tailed Robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Luscinia luscinia</i>	Thrush Nightingale	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Common Nightingale	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Luscinia calliope</i>	Siberian Rubythroat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Luscinia pectoralis</i>	White-tailed Rubythroat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Luscinia svecica</i>	Bluethroat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Tarsiger cyanurus</i>	Orange-flanked Bush-robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Tarsiger chrysaeus</i>	Golden Bush-robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Irania gutturalis</i>	White-throated Robin	LC	Stable	Y				Yes
<i>Erythropgia galactotes</i>	Rufous-tailed Scrub-robin	LC	Stable	Y	<i>Cercotrichas galactotes</i>			Yes

<i>Phoenicurus erythronotus</i>	Rufous-backed Redstart	LC	Stable	Y	<i>Phoenicurus erythronota</i>			Yes
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Black Redstart	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Common Redstart	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Phoenicurus hodgsoni</i>	Hodgson's Redstart	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phoenicurus aureoreus</i>	Daurian Redstart	LC	Stable	Y				Yes
<i>Phoenicurus erythrogastrus</i>	White-winged Redstart	LC	Stable	Y	<i>Phoenicurus erythrogaster</i>			Yes
<i>Saxicola torquatus</i>	Common Stonechat	LC	Stable	Y	<i>Saxicola torquata</i>			Yes
<i>Saxicola caprata</i>	Pied Bushchat	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe finschii</i>	Finsch's Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe picata</i>	Variable Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe pleschanka</i>	Pied Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe cyprica</i>	Cyprus Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe xanthopygma</i>	Kurdish Wheatear	LC	Stable					Yes
<i>Oenanthe chrysopygia</i>	Red-tailed Wheatear	LC	Stable					Yes
<i>Oenanthe deserti</i>	Desert Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Oenanthe isabellina</i>	Isabelline Wheatear	LC	Stable	Y				Yes
<i>Monticola saxatilis</i>	Rufous-tailed Rock-thrush	LC	Stable	Y				Yes
<i>Monticola cinclorhynchus</i>	Blue-capped Rock-thrush	LC	Stable	Y				Yes
<i>Monticola gularis</i>	White-throated Rock-thrush	LC	Stable	Y				Yes
<i>Monticola rufiventris</i>	Chestnut-bellied Rock-thrush	LC	Stable	Y				Yes
<i>Monticola solitarius</i>	Blue Rock-thrush	LC	Stable	Y				Yes
<i>Muscicapa griseisticta</i>	Grey-streaked Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Muscicapa sibirica</i>	Dark-sided Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Muscicapa dauurica</i>	Asian Brown Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Muscicapa ruficauda</i>	Rusty-tailed Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Stenostira scita</i>	Fairy Warbler	LC	Stable	Y				Yes
<i>Ficedula albicollis</i>	Collared Flycatcher	LC	Increasing	Y				Yes
<i>Ficedula zanthopygia</i>	Yellow-rumped Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Ficedula narcissina</i>	Narcissus Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes

<i>Ficedula mugimaki</i>	Mugimaki Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Ficedula hodgsonii</i>	Slaty-backed Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Ficedula strophciata</i>	Rufous-gorgeted Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Ficedula parva</i>	Red-breasted Flycatcher	LC	Stable					Yes
<i>Ficedula albicilla</i>	Taiga Flycatcher	LC	Stable					Yes
<i>Ficedula superciliaris</i>	Ultramarine Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Cyanoptila cyanomelana</i>	Blue-and-white Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Eumyias thalassinus</i>	Verditer Flycatcher	LC	Stable	Y	<i>Eumyias thalassina</i>			Yes
<i>Cyornis rubeculoides</i>	Blue-throated Flycatcher	LC	Stable	Y				Yes
<i>Cyornis magnirostris</i>	Large Blue-flycatcher	LC	Stable					Yes
<i>Passer hispaniolensis</i>	Spanish Sparrow	LC	Stable					
<i>Passer moabiticus</i>	Dead Sea Sparrow	LC	Stable	Y				
<i>Petronia brachydactyla</i>	Pale Rock Sparrow	LC	Stable	Y	<i>Carospiza brachydactyla</i>			
<i>Prunella montanella</i>	Siberian Accentor	LC	Stable	Y				
<i>Prunella atrogularis</i>	Black-throated Accentor	LC	Stable	Y				
<i>Prunella collaris</i>	Alpine Accentor	LC	Stable					
<i>Prunella modularis</i>	Hedge Accentor	LC	Stable	Y				
<i>Prunella rubida</i>	Japanese Accentor	LC	Stable	Y				
<i>Dendronanthus indicus</i>	Forest Wagtail	LC	Stable	Y				
<i>Motacilla citreola</i>	Citrine Wagtail	LC	Stable	Y				
<i>Motacilla cinerea</i>	Grey Wagtail	LC	Stable	Y				
<i>Tmetothylacus tenellus</i>	Golden Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus richardi</i>	Richard's Pipit	LC	Stable					
<i>Anthus hoeschi</i>	Mountain Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus campestris</i>	Tawny Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus godlewskii</i>	Blyth's Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus hodgsoni</i>	Olive-backed Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus gustavi</i>	Pechora Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus cervinus</i>	Red-throated Pipit	LC	Stable	Y				

<i>Anthus roseatus</i>	Rosy Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus petrosus</i>	Rock Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Anthus spinoletta</i>	Water Pipit	LC	Stable	Y				
<i>Carduelis sinica</i>	Grey-capped Greenfinch	LC	Stable	Y				
<i>Carduelis spinoides</i>	Yellow-breasted Greenfinch	LC	Stable	Y				
<i>Carduelis carduelis</i>	European Goldfinch	LC	Stable	Y				
<i>Carduelis flavirostris</i>	Twite	LC	Stable	Y				
<i>Leucosticte nemoricola</i>	Plain Mountain-finch	LC	Stable	Y				
<i>Leucosticte brandti</i>	Black-headed Mountain-finch	LC	Stable	Y				
<i>Rhodopechys sanguineus</i>	Asian Crimson-winged Finch	LC	Stable					
<i>Rhodopechys alienus</i>	African Crimson-winged Finch	LC	Stable					
<i>Uragus sibiricus</i>	Long-tailed Rosefinch	LC	Stable	Y				
<i>Carpodacus erythrinus</i>	Common Rosefinch	LC	Stable	Y				
<i>Carpodacus roseus</i>	Pallas's Rosefinch	LC	Stable	Y				
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Hawfinch	LC	Stable	Y				
<i>Eophona migratoria</i>	Yellow-billed Grosbeak	LC	Stable	Y				
<i>Eophona personata</i>	Japanese Grosbeak	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza leucocephalos</i>	Pine Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza stewarti</i>	Chestnut-breasted Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza buchanani</i>	Grey-necked Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza caesia</i>	Cretzschmar's Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza cia</i>	Rock Bunting	LC	Stable					
<i>Emberiza tristrami</i>	Tristram's Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza fucata</i>	Chestnut-eared Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza pusilla</i>	Little Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza chrysophrys</i>	Yellow-browed Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza rutila</i>	Chestnut Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza bruniceps</i>	Red-headed Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza spodocephala</i>	Black-faced Bunting	LC	Stable	Y				

<i>Emberiza variabilis</i>	Grey Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Emberiza pallasi</i>	Pallas's Bunting	LC	Stable	Y				
<i>Calcarius lapponicus</i>	Lapland Longspur	LC	Increasing	Y				
<i>Cinclus cinclus</i>	White-throated Dipper	LC	Stable					

Annexe 4

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
Annexe 4 : Tableau des contributions aux politiques de conservation
 Version 28-04-2014

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
CONSERVATION DES HABITATS						
Changements dans l'utilisation des terres						
Agriculture intensive						
1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs au sein de paysages gérés, récoltés ou	✓ Principe pratique 1	✓ Objectifs d'Aichi 5 & 7	✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.4	✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.7

⁹ <https://www.cbd.int/doc/publications/addis-gdl-fr.pdf>

¹⁰ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf>

¹¹ <http://www.ramsar.org/pdf/strat-plan-2009-f-adj.pdf>

¹² Notamment, Directive-cadre sur l'eau (2000/60/EC), Directive sur l'évaluation stratégique des incidences sur l'environnement (2001/42/EC), Directive sur les habitats et les espèces (92/43/EEC), Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (85/337/EEC).

¹³ http://www.unep-awea.org/documents/agreement_text/fra/pdf/2012-2015/awea_agreement_text_fr_2013_2015_annex3_only.pdf

¹⁴ http://www.unep-awea.org/documents/strategic_plan/strategic_plan_2009-2017_fr.pdf

¹⁵ http://www.cms.int/bodies/COP/cop8/documents/proceedings/pdf/french/CP8Res_8_02_CMS_StrategicPlan_2006_2011_fr.pdf

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
cultivés à grande échelle et/ou intensivement						
2. Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓ Principe pratique 3	✓ Programme de travail sur la biodiversité agricole Objectifs d'Aichi 3 & 7P		✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.3
3. Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrants et leurs habitats	✓ Principe pratique 3	✓ Objectifs d'Aichi 5 & 7		✓	✓ PA paragr. 3.2.4	
4. Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ PS Cible 1.3 PA paragr. 4.3.1	✓ Résolution 7.2 PS Objectif 2 Cible 2.8
5. Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique	Principe pratique 11	✓ Objectifs d'Aichi 5, 7 & 17	✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.9
Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
6. Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles	✓ Principes pratiques 2, 9 & 12	✓ Décision XI.22 Objectifs d'Aichi 3, 5, 7, 17 & 18	✓ Objectif 1 Stratégie 1.4			
7. Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles	✓ Principes pratiques 2, 9, 10 & 12	✓ Décision XI.22 Objectifs d'Aichi 7 & 18	✓ Objectif 1 Stratégie 1.4			
8. Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle	✓ Principe pratique 6	✓ Objectifs d'Aichi 18 & 19	✓ Objectif 3 Stratégie 3.4			
9. S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales,		✓ Objectif d'Aichi 7				

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
Bois et produits forestiers non ligneux						
10. Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrants en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées						
Gestion de l'eau						
11. Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19),		✓ Décision XI.23	✓ Résolution X.19 Objectif 1 Stratégie 1.7	✓		
12. Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrants et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié.		✓ Programme de travail sur la biodiversité des eaux intérieures Objectifs d'Aichi 7 & 17 Décision XI.16	✓ Objectif 1 Objectif 2 Stratégie 1.8 & 2.7		✓ PA paragr. 3.3 & 3.2.3	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
Énergie						
13. Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrateurs adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ Résolution 5.16 PA paragr. 4.3.5	
14. Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ Résolution 5.16 PS Cible 1.3	
15. Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie,	✓ Principe pratique 3	✓ Objectifs d'Aichi 4 & 7	✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.4			
16. Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage		✓ Objectif d'Aichi 7				

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
17. Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux			✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.7	✓	✓ Résolution 5.16 PS Cible 1.3 PA paragr. 4.3.1	✓ Résolution 7.2 PS Objectif 2 Cible 2.8
18. Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval	✓ Principe pratique 9		✓ Résolution X.19 Objectif 1 Stratégie 1.7			
Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats						
19. Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrants						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
20. Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	✓ Principe pratique 3					
Gestion intégrée de l'utilisation des terres						
21. Encourager et assurer la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés	✓ Principes pratiques 9, 10 & 11	✓ Objectifs d'Aichi 3 & 17	✓ Objectif 1 Stratégie 1.11			
Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs						
22. Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs		✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.1		✓ PS Cible 1.2 PA paragr. 3.1.1	
23. Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux		✓ Décision XI.24 Programme de travail	✓ Objectif 2 Stratégie 2.1	✓	✓ PA paragr. 3.2.1	✓ Résolution 10.3 PS Objectif 2

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés		sur les aires protégées Objectif d'Aichi 11				Cible 2.7
24. Mettre en place un réseau de sites critiques		✓ Objectif d'Aichi 11	✓ Objectif 2	✓	✓ PS Cibles 1.2 & 3.2.1	✓ Résolution 10.3 PS Objectif 2 Cible 2.7
25. Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation		✓ Objectif d'Aichi 3	✓ Objectif 2 Stratégies 2.5 & 2.7	✓	✓ PA paragr. 3.2.3	
26. Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites	✓ Principes pratiques 9 & 12	✓ Objectif d'Aichi 18	✓ Objectif 2 Stratégies 2.3 & 2.7			
Changement climatique						
27. Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et		✓ Objectif d'Aichi 15	Résolution X.24		Résolution 5.13	Résolution 9.7 Résolution 10.19

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) de la CMS						
PRÉLEVEMENT ET COMMERCE						
28. Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce		✓ Objectif d'Aichi 12				✓ PS Objectif 1 Cible 1.4
Réglementation des prélèvements autorisés						
29. Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	
30. Définir les quotas et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces limites	✓ Principe pratique 4	✓ Objectif d'Aichi 12			✓ PS Cible 2.2	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
soient respectées						
31. Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	
32. Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	
33. Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce		✓ Objectif d'Aichi 19		✓	✓ PS Cibles 2.2, 2.5 & 3.1	
34. Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture						
Prélèvements illicites						
35. Promouvoir la coopération internationale entre les autorités chargées de la lutte contre la fraude et les autres acteurs	✓ Principe pratique 8	✓ Objectif d'Aichi 12	✓ Objectif 3 Stratégie 3.4	✓		
36. Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PA section 2	
Dérangement par les activités humaines						
37. Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites			✓ Objectif 2 Stratégies 2.3 & 2.7		✓ PA paragr. 4.3.6 & 5.6	
38. Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles	✓ Principe pratique 9		✓ Objectif 2 Stratégies 2.3, 2.5 & 2.7			
39. Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la	✓ Principe pratique 14	✓ Objectif d'Aichi 1	✓ Objectif 4 Stratégie 4.1		✓ PS Cible 2.3 & Résolution 3.10	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
sensibilisation et l'information						
Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines						
40. Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème					✓ PA paragr. 4.3.1 & 4.3.3	
41. Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place				✓	✓ PA paragr. 4.3.3	
42. Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits	✓ Principe pratique 9					
Empoisonnement						
43. Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs						
44. Inclure des critères relatifs aux oiseaux						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam						
45. Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs						
46. Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés						
47. Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb						
AUTRES MENACES						
Maladies						
48. En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches			✓ Résolutions IX.23 & X.21		✓ Résolutions 3.18 & 4.15	✓ Résolutions 8.27, 9.8 & 10.22 PS Objectif 2 Cible 2.6

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention.						
49. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action			Résolution X.21		✓ PA paragr. 2.3	✓ PS Objectif 2 Cible 2.6
Collisions						
50. Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision					✓ Résolution 5.11	✓ Résolutions 7.4, 7.5 & 10.11 PS Objectif 2 Cible 2.6
51. Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision					✓ Résolution 5.11	✓ Résolutions 7.4, 7.5 & 10.11 PS Objectif 2 Cible 2.6
RECHERCHE ET SUIVI						
Comprendre les schémas de migration et la						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
connectivité le long des voies de migration						
52. Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux		✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.6 Objectif 3 Stratégie 3.4		✓ PS Cible 3.5 PA paragr. 5.4	✓ PS Objectif 1 Cible 1.8
Suivi des tendances des populations						
53. Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrants et de leurs habitats		✓ Objectif d'Aichi 19		✓	✓ PA paragr. 5.2 & 5.3	✓ PS Objectif 1 Cible 1.3
54. Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues						
55. Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de		✓ Objectif d'Aichi 19			✓ PS Cible 3.5	✓ PS Objectif 1 Cible 1.8

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
données en ligne régionales et sous-régionales existantes						
Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrants						
56. Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés,		✓ Objectif d'Aichi 19				✓ PS Objectif 1 Cible 1.6
57. Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques						
Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrants						
58. Faciliter les analyses	✓	✓	✓		✓	✓

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action	Principe pratique 6	Objectif d'Aichi 19	Objectif 3 Stratégie 3.4		PA section 5	PS Objectif 1 Cible 1.6
59. Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group)	✓ Principes pratiques 6 & 7	✓ Objectif d'Aichi 19				✓ Résolution 10.7
60. Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs	✓ Principe pratique 6	✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.6 Objectif 3 Stratégie 3.4		✓ Résolutions 4.2 & 5.2	✓ PS Objectif 1 Cible 1.6
61. Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi	✓ Principe pratique 6	✓ Objectif d'Aichi 19			✓ Résolution 5.9 PS Cible 3.3 PA paragr. 6.1	✓ Résolution 10.6 PS Objectif 1 Cible 1.6
ÉDUCATION ET INFORMATION						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ⁹ (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB ¹⁰ & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar ¹¹ & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE ¹²	Plan d'action de l'AEWA (PA) ¹³ 2013-2015, Plan stratégique (PS) ¹⁴ 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) ¹⁵ 2006-2011 & décisions associées
Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs						
62. Soutenir et encourager la participation du public dans «Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terres tres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan)	✓ Principe pratique 14	✓ Objectif d'Aichi 1	✓ Objectif 4 Stratégie 4.1		✓ PS Objectif 4 PA paragr. 6.3	✓ Résolution 10.7 PS Objectif 3 Cibles 3.4 & 3.5
63. Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement						

Annexe 5

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie

Annexe 5 : Tableau de mise en œuvre du Plan d'action

Version 28-04-2014

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
CONSERVATION DES HABITATS						
Changements dans l'utilisation des terres						
Agriculture intensive						
1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs au sein de paysages gérés, récoltés ou cultivés à grande échelle et/ou intensivement	✓ Divers ministères nationaux chargés de la gestion des terres et des ressources naturelles					
2. Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓ En particulier à travers les ministères de l'Agriculture	✓ Par un plaidoyer au niveau national	✓	✓ Recherche locale sur les systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓	✓
3. Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats	✓			✓	✓	
4. Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques	✓				✓	
5. Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique	✓					

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle						
6. Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles						
7. Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles	✓	✓	✓	✓	✓	
8. Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9. S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales,	✓					
Bois et produits forestiers non ligneux						
10. Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées						
Gestion de l'eau						
11. Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19),						
12. Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrateurs et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié.						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Énergie						
13. Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrateurs adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes						
14. Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable						
15. Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie,						
16. Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage						
17. Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux						
18. Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval						
Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats						
19. Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs						
20. Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Gestion intégrée de l'utilisation des terres						
21. Encourager et assurer la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés	✓	✓	✓		✓	
Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs						
22. Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs	✓	✓	✓	✓		
23. Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés	✓					
24. Mettre en place un réseau de sites critiques	✓	✓	✓	✓		
25. Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation	✓	✓			✓	
26. Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites	✓	✓			✓	
Changement climatique						
27. Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) de la CMS	✓	✓		✓	✓	
PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE						
28. Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce	✓	✓	✓	✓		✓
Réglementation des prélèvements autorisés						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
29. Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant						
30. Définir les quotas et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces limites soient respectées	✓					
31. Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin	✓	✓	✓			
32. Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues	✓					
33. Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce	✓	✓		✓		
34. Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture	✓	✓	✓		✓	
Prélèvements illicites						
35. Promouvoir la coopération internationale entre les autorités chargées de la lutte contre la fraude et les autres acteurs	✓	✓	✓			✓
36. Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international	✓					
Dérangement par les activités humaines						
37. Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites	✓	✓	✓	✓	✓	✓
38. Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
39. Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la sensibilisation et l'information	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines						
40. Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème	✓	✓	✓	✓	✓	
41. Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place	✓					
42. Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits	✓	✓	✓	✓	✓	
Empoisonnement						
43. Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs						
44. Inclure des critères relatifs aux oiseaux terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam						
45. Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs						
46. Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés						
47. Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb						
AUTRES MENACES						
Maladies						
48. En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive	✓	✓	✓	✓		

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention.						
49. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action	✓	✓	✓			
Collisions						
50. Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision	✓					
51. Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision	✓	✓	✓	✓	✓	
RECHERCHE ET SUIVI						
Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration						
52. Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux	✓	✓	✓	✓		
Suivi des tendances des populations						
53. Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrateurs et de leurs habitats	✓	✓		✓		
54. Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues						
55. Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de données en ligne régionales et sous-régionales existantes	✓	✓	✓	✓		✓

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs						
56. Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés,						
57. Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques						
Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs						
58. Faciliter les analyses approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action	✓	✓	✓	✓		✓
59. Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group)		✓	✓	✓		✓
60. Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓
61. Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi	✓	✓	✓	✓	✓	
ÉDUCATION ET INFORMATION						
Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs						
62. Soutenir et encourager la participation du public dans «Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terres tres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan)	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
63. Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement						

Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
Annexe 6 : Bibliographie du Plan d'action

Version 28-04-2014

- AEWA MoP 4 (2008) Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA): Agreement Text and Action Plan. UNEP/AEWA Secretariat, Antananarivo, Madagascar.
- AEWA MoP 5 (2012a) Adoption of Amendments to the AEWA Action Plan. UNEP/AEWA Secretariat, La Rochelle, France.
- AEWA MoP 5 (2012b) Resolution 5.13. Climate Change Adaptation Measures For Waterbirds. UNEP/AEWA Secretariat, La Rochelle, France.
- Bairlein F (2011) Proposal on Long-distance Landbirds in the African Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- Bennun L, Matiku P, Mulwa R, *et al.* (2005) Monitoring Important Bird Areas in Africa: Towards a Sustainable and Scaleable System. *Biodiversity and Conservation* 14 (11) 2575-2590.
- Berlanga H, Kennedy JA, Rich TD, *et al.* (2010) Saving our Shared Birds: Partners in Flight Tri-national Vision for Landbird Conservation. Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.
- BirdLife International (2006) Monitoring Important Bird Areas: A Global Framework. Cambridge, UK. BirdLife International. Version 1.2.
- BirdLife International (2011) Migratory Landbirds in the African-Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CBD (2004a) Expanded Programme of Work on Forest Biological Diversity. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.
- CBD (2004b) The Ecosystem Approach (CBD Guidelines). Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.
- CMS (1979) Convention Text. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS), Bonn, Germany.
- CMS (2008) Memorandum of Understanding on the Conservation of Migratory Birds of Prey in Africa and Eurasia. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS), Abu-Dhabi, United Arab Emirates.
- CMS CoP 9 (2008) Resolution 9.7. Climate Change Impact on Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Rome, Italy.
- CMS CoP 10 (2011a) Resolution 10.2. Modus Operandi for Conservation Emergencies. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.

- CMS CoP 10 (2011b) Resolution 10.3. The Role of Ecological Networks in the Conservation of Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS CoP 10 (2011c) Resolution 10.11. Power Lines and Migratory Birds. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS CoP 10 (2011d) Resolution 10.19. Migratory Species Conservation in the Light of Climate Change. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS CoP 10 (2011e) Resolution 10.22. Wildlife Disease and Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS CoP 10 (2011f) Resolution 10.26. Minimizing the Risk of Poisoning to Migratory Birds. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS CoP 10 (2011g) Resolution 10.27. Improving the Conservation Status of Migratory Landbirds in the African-Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- Cromie RL, Lee R, Delahay RJ, *et al.* (2012) Ramsar Wetland Disease Manual: Guidelines for Assessment, Monitoring and Management of Animal Disease in Wetlands. Ramsar Technical Report No. 7. Ramsar Convention Secretariat, Gland, Switzerland.
- European Conference on Illegal Killing of Birds (2011) Larnaca declaration. Council of Europe & Game Fund of Cyprus (Ministry of Interior), Eds., Larnaca, Cyprus.
- IUCN (2005) World Initiative for Sustainable Pastoralism.
- Ramsar Convention (2008a) Resolution X.19. Wetlands and River Basin Management: Consolidated Scientific and Technical Guidance. Changwon, Republic of Korea.
- Ramsar Convention (2008b) Resolution X.24. Climate Change and Wetlands. Changwon, Republic of Korea.
- United Nations (1992a) Agenda 21. United Nations Conference on Environment & Development. Rio de Janeiro, Brazil.
- United Nations (1992b) Convention on Biological Diversity. Rio Earth Summit, Brazil.
- United Nations (1994) Convention to Combat Desertification in those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa. Paris, France.